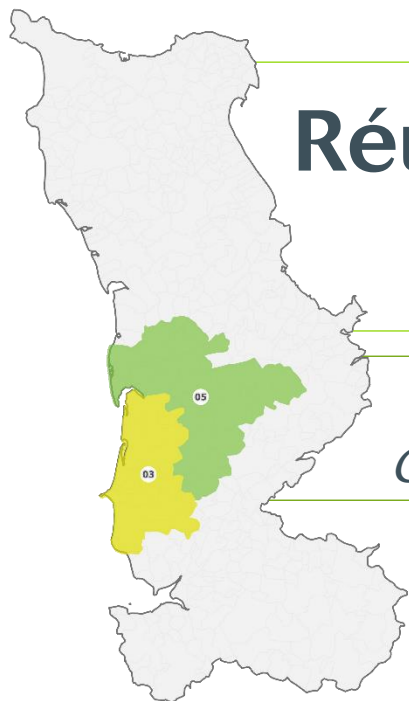


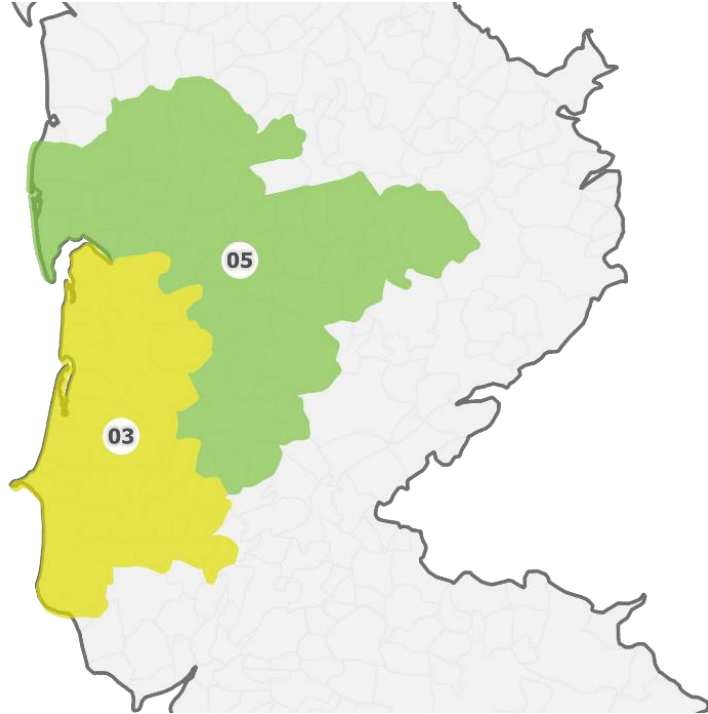


Réunion des secteurs d'énergies Octobre 2024



Secteurs n° 3 / 5

Granville Terre et Mer / Coutances – Saint Malo de la Lande



Ordre du jour

Secteurs n° 3 / 5

Granville Terre et Mer / Coutances – Saint Malo de la Lande

Ordre du jour



- ▶ **Énergies Renouvelables**
 - ▶ L'auto consommation collective
- ▶ **Prix des énergies**
 - ▶ Évolutions et groupement de commande
- ▶ **Réseaux électriques**
 - ▶ Présentation du programme Intempéries
- ▶ **Présentation du bâtiment du SDEM50**
- ▶ **Informations diverses**

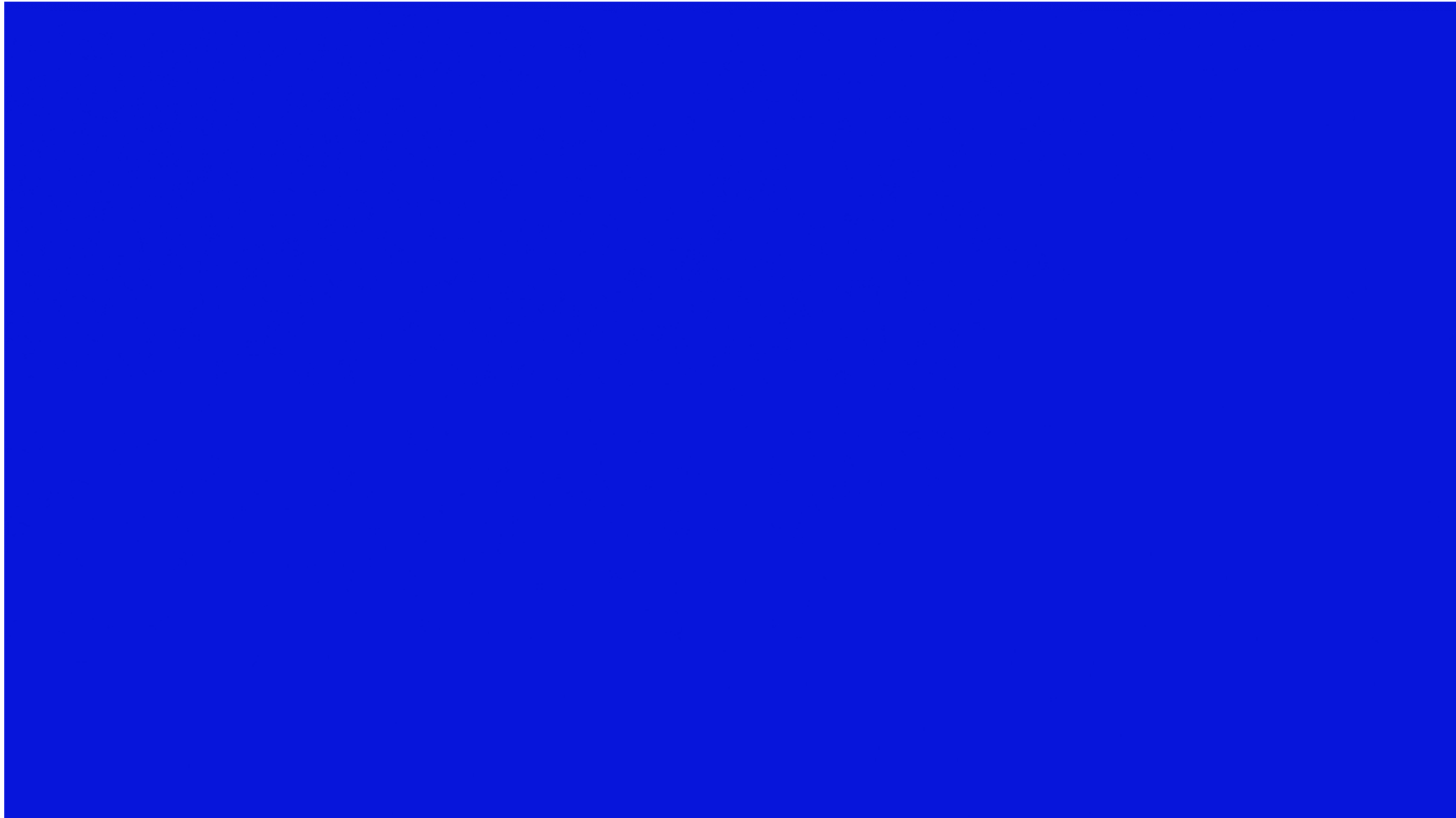
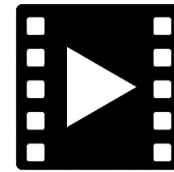


Énergies renouvelables



L'auto-consommation collective

Vidéo



Bilan ACC en NORMANDIE

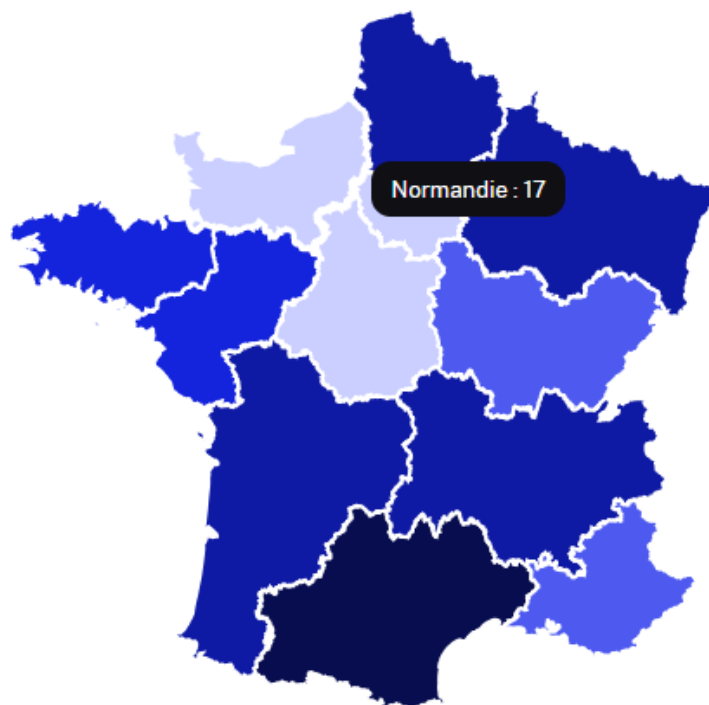


Nombre d'opérations d'autoconsommation collective par région

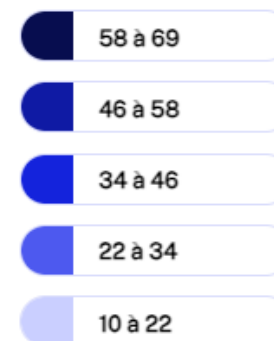
Qu'est ce que c'est ?

Choisir des périodes

Au T2 2024



Au T2 2024



France

454 opérations

Périmètre d'une opération ACC



- ▶ à 10 km si l'ensemble des producteurs et des consommateurs sont situés sur une ou plusieurs communes rurales ou périurbaines,
- ▶ à 20 km si l'ensemble des producteurs et des consommateurs sont situés sur une ou plusieurs communes rurales.

Communes rurales : catégories " bourgs ruraux ", " rural à habitat dispersé " et " rural à habitat très dispersé "

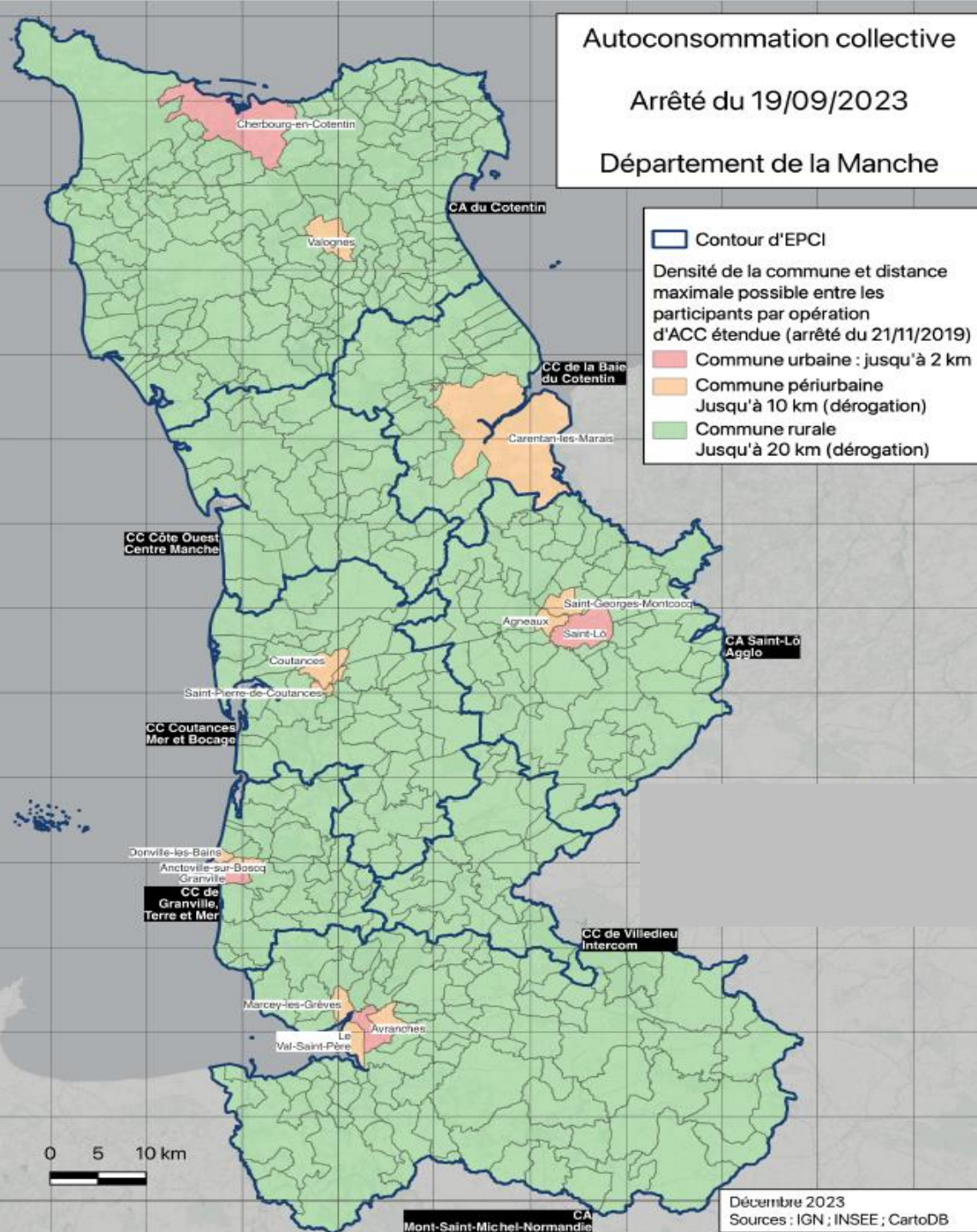
Communes périurbaines : catégories " petites villes " et " ceintures urbaines "

Pour obtenir cette dérogation, la personne morale organisatrice (PMO) de l'opération (voir articles suivants) doit effectuer une demande auprès du Ministère en charge de l'Énergie avec les éléments en annexe de l'arrêté du 21 novembre 2019.

Autoconsommation collective

Arrêté du 19/09/2023

Département de la Manche



La classification des communes est disponible sur la grille communale de densité publiée par l'INSEE qui tient compte du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire.

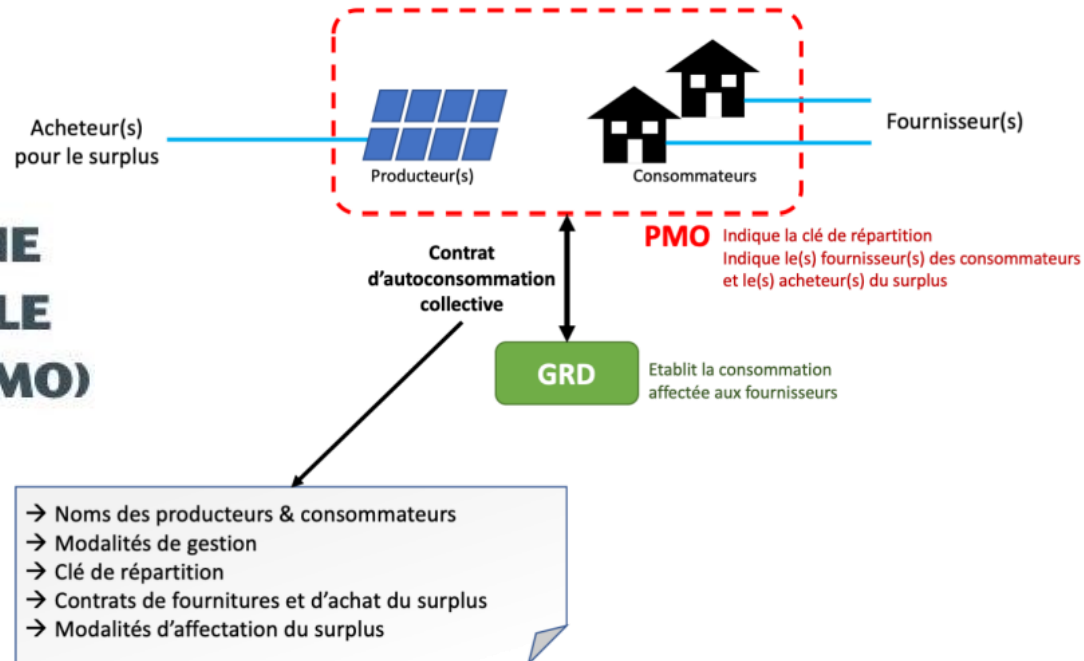
<http://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Octobre 2024

Organisation et gouvernance de l'opération



OBLIGATION D'UNE PERSONNE MORALE ORGANISATRICE (PMO)



- ▶ La constitution d'une personne morale organisatrice, également appelée PMO, est obligatoire, avec pour rôle principal de définir la clé de répartition de la production entre les différents producteurs et consommateurs.

Constat et réflexion du SDEM50



Le syndicat constate **une forte demande des communes** pour développer des opérations d'ACC.



- ▶ Un point de blocage concerne cependant la création de la PMO.
 - ▶ *La PMO implique des moyens humains, de l'ingénierie, du contrôle....*
- ▶ En tant qu'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie), le SDEM50 va donc proposer **d'organiser une PMO mutualisée**, ce qui permettra :



- ▶ D'accélérer le développement de ce type de projet,
- ▶ Réduire les coûts de la PMO via la mutualisation des moyens,
- ▶ Proposer d'éventuelles missions complémentaires.

Mais aussi...



- ▶ D'assurer son rôle d'AODE sur la mission de contrôle de reversement du droit d'accise dû par les producteurs.

Proposition du SDEM50



- ▶ Assurer le rôle de PMO départementale mutualisée à disposition d'une ou plusieurs opérations d'ACC .



- ▶ Garantir la gouvernance propre de chaque opération d'ACC.



- ▶ PMO contractuelle (*convention multipartite pour chaque opération*)
 - ▶ Faciliter la définition des règles entre producteurs et consommateurs : **prix, répartition, modalité de gouvernance.**
 - ▶ Organiser la contractualisation des règles définies entre les acteurs :
 - ▶ **convention de partage de l'énergie portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue.**

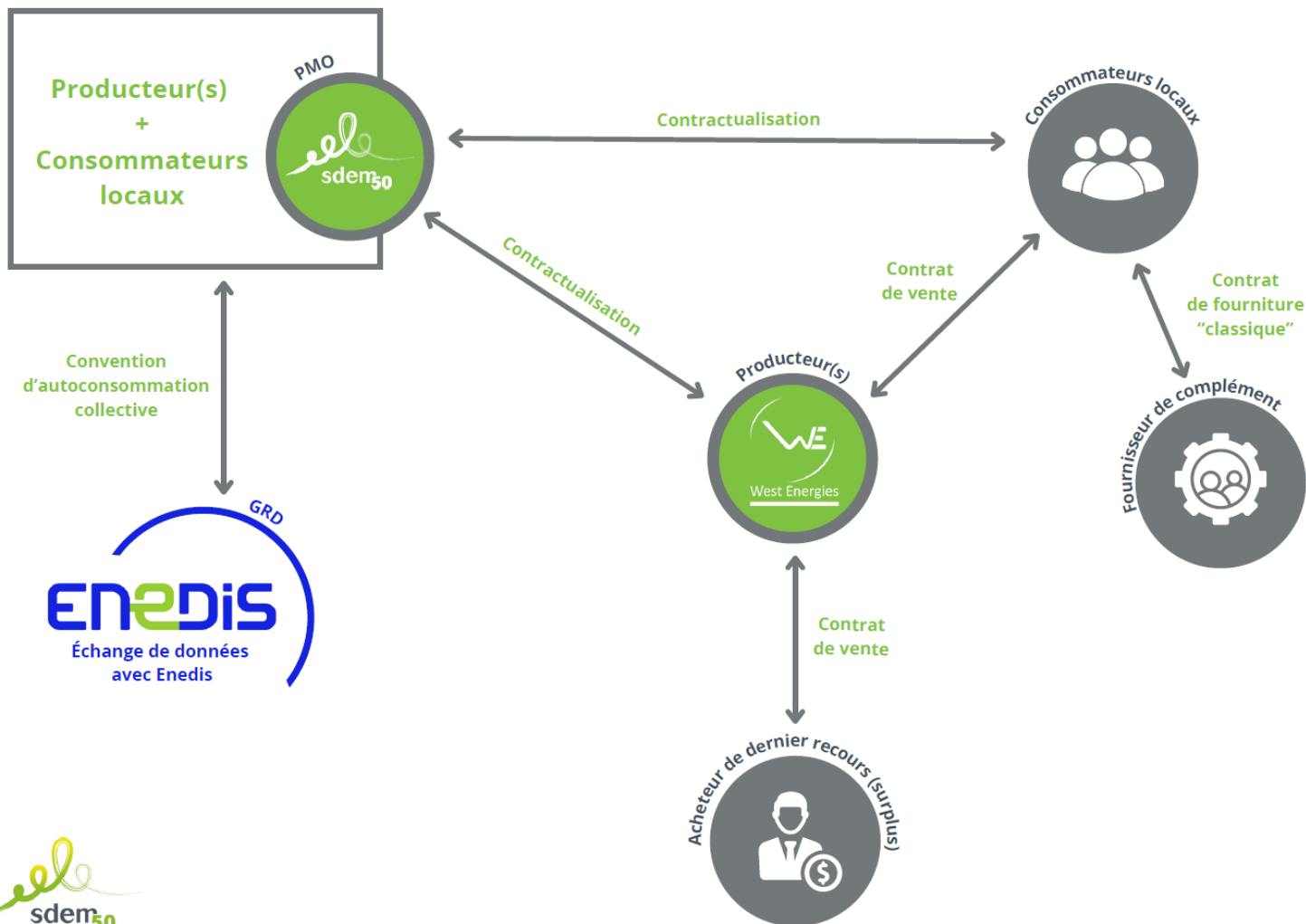


- ▶ Assurer la relation avec le gestionnaire de réseau pour la mise en place de l'opération et pour son exécution –**convention d'autoconsommation collective.**



- ▶ Assurer dans le temps le bon fonctionnement de l'opération : **gestion des entrées, sorties, évolution du prix, et animation de l'opération (gouvernance a minima).**

Le rôle de la PMO



Le rôle de la PMO-répartition des acteurs



Sensibilisation et information

- Présentation du fonctionnement de l'ACC
- Mode de valorisation d'un projet EnR



Dimensionnement et installation des moyens de production



Signature de la convention PMO-Enedis

Étude d'opportunité et de faisabilité

- Identification des producteurs et consommateurs
- Étude d'équilibre
- Définition de la clef de répartition

Montage juridique

- Conventonnement entre les parties
- Signature d'actes d'engagement des futurs consommateurs et producteurs
- Clef de répartition définitive

Gestion de l'opération

- Entrées/Sorties
- Modification de la clef de répartition
- Animation de l'opération

Information

Préfiguration du projet

Montage du projet

Vie du projet





L'auto-consommation collective

La répartition de l'électricité produite

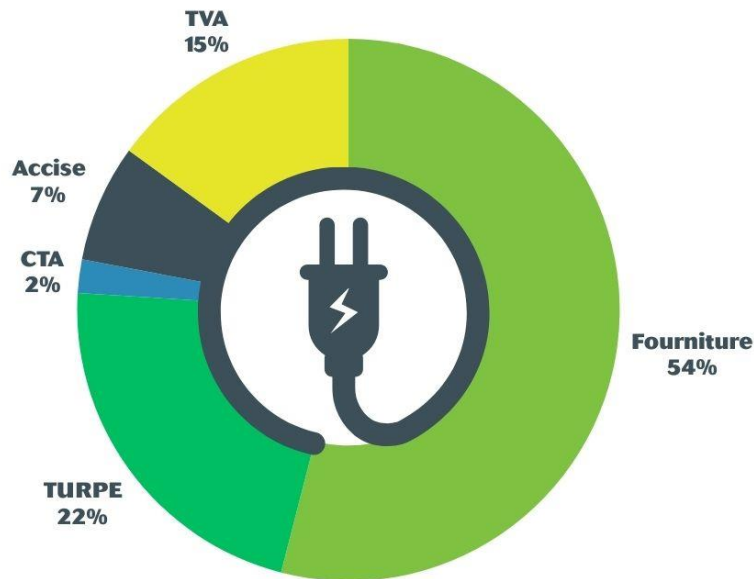
Modèle économique

Autoconsommation collective



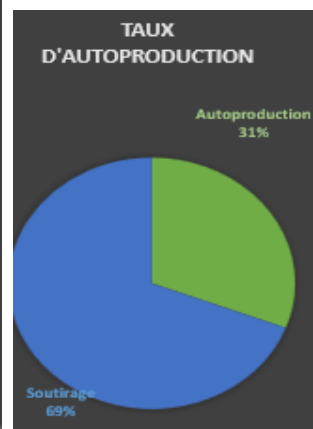
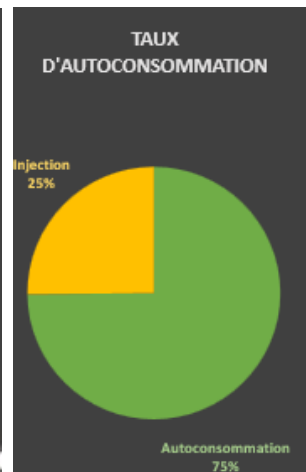
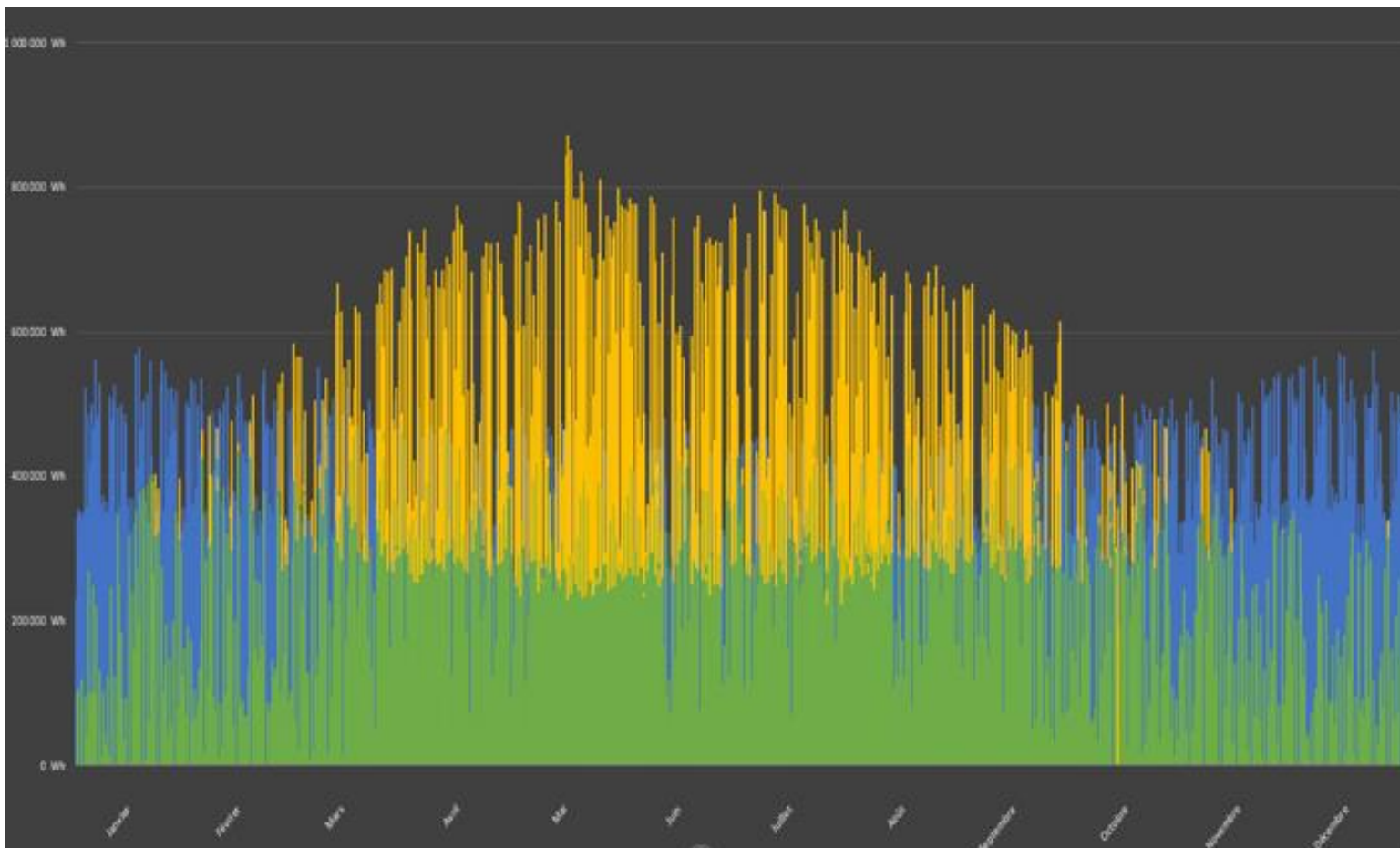
- ▶ La vente de l'électricité produite localement est considérée comme une vente d'énergie et non pas comme une économie d'énergie, elle est donc soumise à la TVA, au droit d'accise sur l'électricité (ex-CSPE et ex-TCFE) et au TURPE.

Comment se répartit le prix de votre électricité ?



L'autoconsommation collective a donc un impact sur la partie fourniture d'électricité.

Reconstitution des courbes de charges

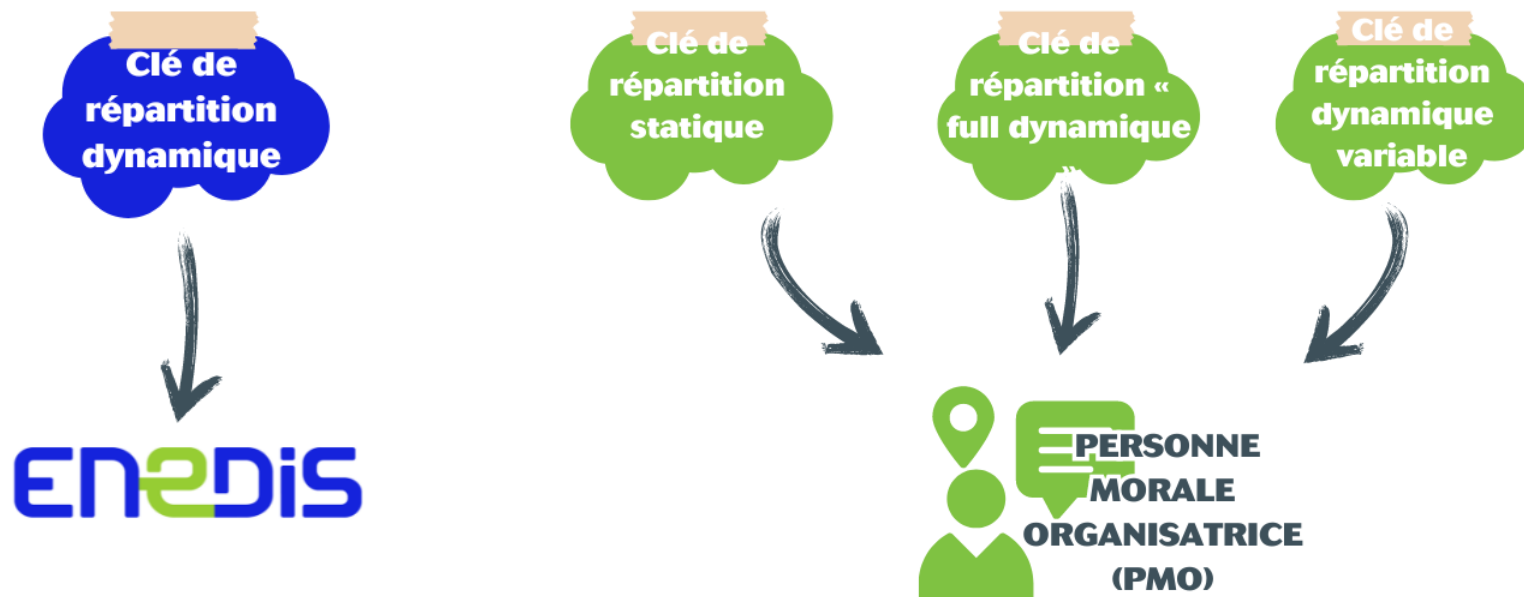


Clé de répartition

- ▶ Clé de répartition de la production entre les consommateurs



Une règle de calcul sous forme de % de la production au pas 15 min



EXEMPLES DE RÉPARTITION

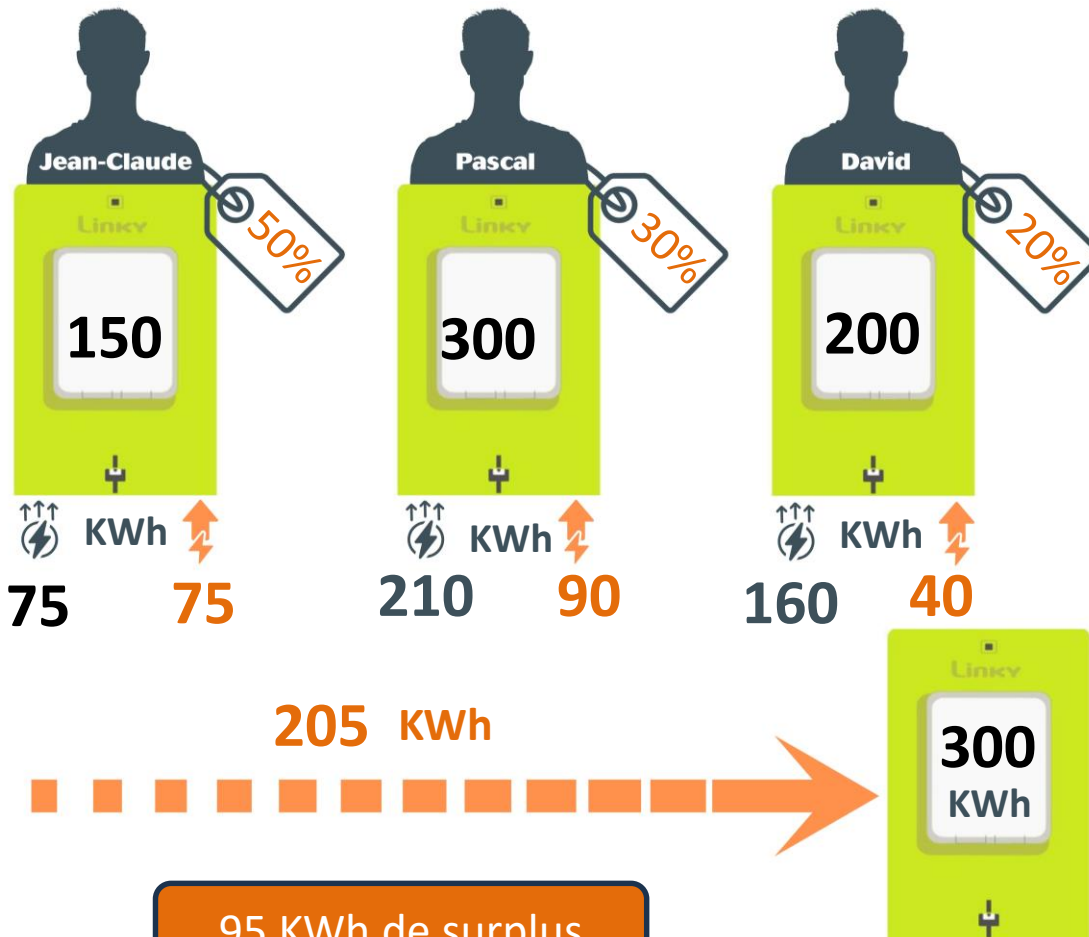
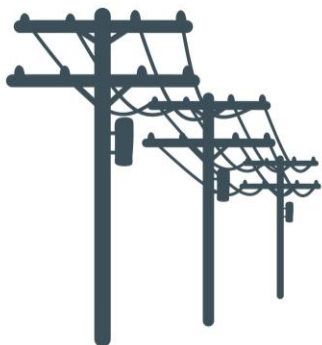
> clé statique



10h à 10h15



Part Alloproduite



EXEMPLES DE RÉPARTITION

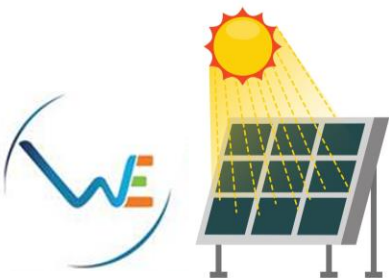
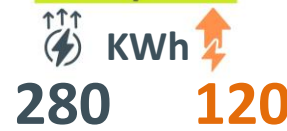
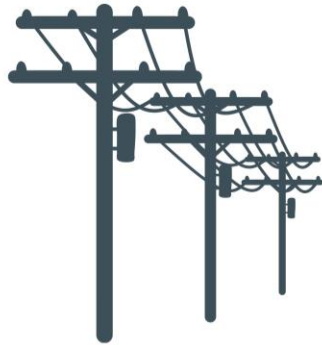
> clé statique



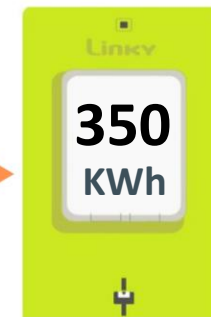
10h15 à 10h30



Part Alloproduite



236 KWh



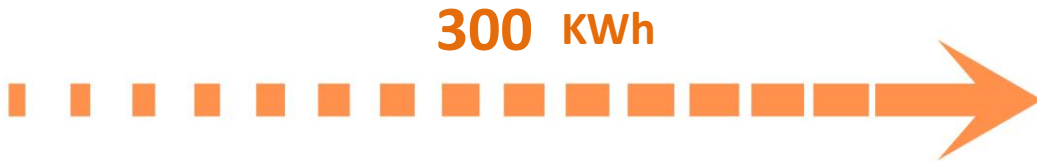
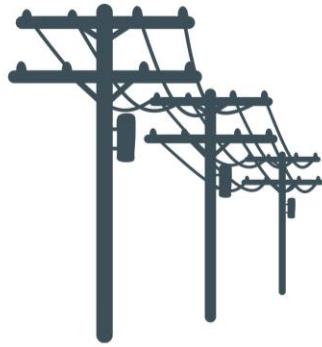
114 KWh de surplus

EXEMPLES CLÉS DE RÉPARTITION

> dynamique par défaut  10h à 10h15



Part Alloproduite



0 KWh de surplus



EXEMPLES CLÉS DE RÉPARTITION

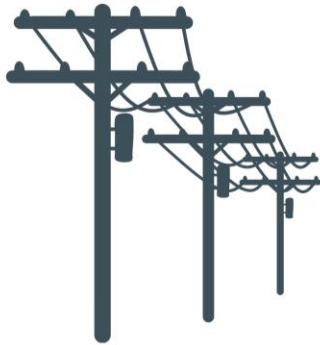
> dynamique par défaut



10h15 à 10h30



Part Alloproduite



Jean-Claude



52%



KWh

97



103

Pascal



52%



KWh

194



206

David



52%

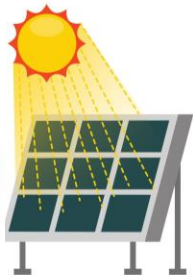


KWh

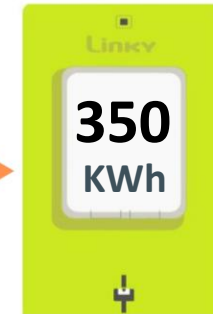
39



41



350 KWh



0 KWh de surplus

Economies possibles



Exemple pour une opération de 100 kWc :

Producteur :

Puissance installée : 100 kWc

Production annuelle : 100 000 kWh

Coût adhésion PMO : 1 500€

Tarif de vente d'électricité : 0,12€/kWh

Gain année 1 : 10 500€

Gain autres années : 12 000€

Consommateurs :

- Tertiaires

Economies sur coût achat élec : 660€/an

Coût adhésion PMO : 330€/an

Gain net annuel : 330€/an

- Entreprises

Economies sur coût achat élec : 336€/an

Coût adhésion PMO : 126€/an

Gain net annuel : 210€/an

- Particuliers

Economies sur coût achat élec : 124,8€/an

Coût adhésion PMO : 28,8€/an

Gain net annuel : 96€/an

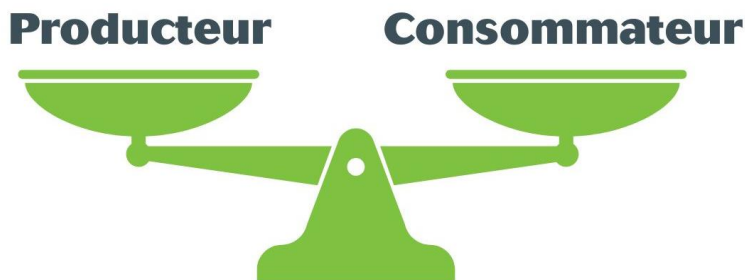
Bilan de l'ACC

L'ACC est complexe à mettre en œuvre mais présente de **nombreux avantages** :

- ▶ Développement des énergies renouvelables,
- ▶ Mutualisation des coûts et de l'énergie produite,
- ▶ Moindre dépendance aux fluctuations des prix de l'électricité et aux fournisseurs externes.



Toutefois pour la réussite d'une opération d'ACC, il convient de définir un prix équitable pour le producteur et le consommateur.





Prix des énergies



Électricité

Évolutions et groupement de commande

Groupement d'achat d'électricité



- ▶ Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de fourniture d'énergies en 2016, le SDEM50 est coordonnateur de groupement d'achat d'électricité pour les collectivités et établissements publics Manchois intéressés.
 - ▶ À ce jour, le SDEM50 coordonne un marché groupé d'achat d'électricité composé de :

GROUPEMENT LOT1 : C5 (Bâtiments – EP*) ≤ 36 kVA LOT2 : C4 - C3 – C2 > 36 kVA
291 membres
Nb de sites : 7 563
Volume annuel : 126 GWh
1 marché en cours 2023-2024-2025 (EDF) 

*Eclairage Public

Évolution des prix des énergies



Évolution des prix des énergies



Lot	Segment	Prix moyen BPU 2024 €/MWh	Prévisions 2025 €/MWh	Evolution des prix (de fourniture uniquement)
1	C5 ST	152	117	- 23%
	C5 DT	112	92	- 18%
	C5 4P	120	97	- 19%
	C5 EP	60	55	- 8%
2	C4	112	91	- 19%
	C3	143	114	- 20%
	C2	145	115	- 21%

Perspectives pour 2024



Lot	Segment	Evolution des dépenses Entre 2024 et 2025 (en facture finale tout compris)
1	C5 ST	- 10%
	C5 DT	- 10%
	C5 4P	- 9%
	C5 EP	- 3%
2	C4	- 12%
	C3	- 10%
	C2	- 10%

- *La part fourniture représente aujourd'hui environ 50% de la facture totale*

Étude d'optimisation des puissances

- ▶ Dans le cadre du marché groupé, le fournisseur est tenu d'organiser **une étude d'optimisation des puissances souscrites**.
- ▶ Ainsi, EDF vient de finaliser l'étude sur l'ensemble des segments de point de livraison (C5-C4-C3-C2).
- ▶ Le gain potentiel est évalué, à l'échelle du groupement, à hauteur de :
 - ▶ **167 000 €** pour **6 504** sites C5 (bâtiment et éclairage public) ;
 - ▶ **248 200 €** pour **452** sites C4/C3/C2
- ▶ Ces résultats d'optimisation ont été adressés par courriel aux membres du groupement concernés (à compter du 1er octobre).






Chaque membre dispose de **30 jours** à réception du courriel **pour donner son accord** à EDF (par retour de mail).

Point de vigilance : bien vérifier que les puissances proposées sont ou seront en adéquation avec l'usage de l'établissement.

Reversement de la contribution SDEM50



-  ▶ Le montant de cette contribution a été reversé en deux fois : **30%** en octobre/novembre **2023** et les **70%** restants en mars **2024**.
-  ▶ Par le biais de notre fournisseur EDF qui l'a fait apparaître dans les factures via une ligne spécifique dans la partie fourniture (« **Modalités d'achat du SDEM50 –versement exceptionnel (30/70%) – année 23/24** »).
-  ▶ Soit par virement direct, ou par l'émission d'une lettre chèque (*en fonction du mode de paiement de chaque membre*) et rattaché à un seul compte de facturation.

Participation financière des Membres



- ▶ Les marchés d'achat d'électricité nécessitent une expertise de plus en plus pointue et une disponibilité de plus en plus importante.
- ▶ Afin de couvrir les frais engagés du SDEM50 sur le montage des marchés (*gestion courante du groupement d'achat et la stratégie d'achat*), il a été proposé d'instaurer **une participation financière** à la charge de chaque membre du groupement.
- ▶ Début juillet dernier, un avenant a été envoyé aux membres pour instituer cette participation.

Collectivités	Participation €/PDL/an
Adhérentes au SDEM50	6€ (plancher de 50€)
Non adhérentes au SDEM50	10€ (plancher de 50€)

- ▶ Les collectivités et établissements ayant comme vocation unique l'action sociale ou l'éducation sont exonérés du versement de la participation financière
- ▶ Les documents (projet d'avenant et modèle de délibération) sont en ligne sur www.sdem50.fr / rubrique groupement d'achats

Nouvelle campagne d'adhésion

Groupement d'achat électricité



- ▶ Le marché subséquent de fourniture d'électricité en vigueur prend fin le 31 décembre 2025.
- ▶ Une campagne d'adhésion au groupement d'achat coordonné par le syndicat a été lancée à destination des collectivités non-membres le 26 avril 2024 par courriel.
- ▶ Une relance a été réalisée par courriel le 9 juillet 2024 avec une date d'échéance fixée au 30 septembre 2024 pour retourner la convention d'adhésion.
- ▶ BILAN : 24 nouvelles collectivités manchoises ont adhéré au groupement.



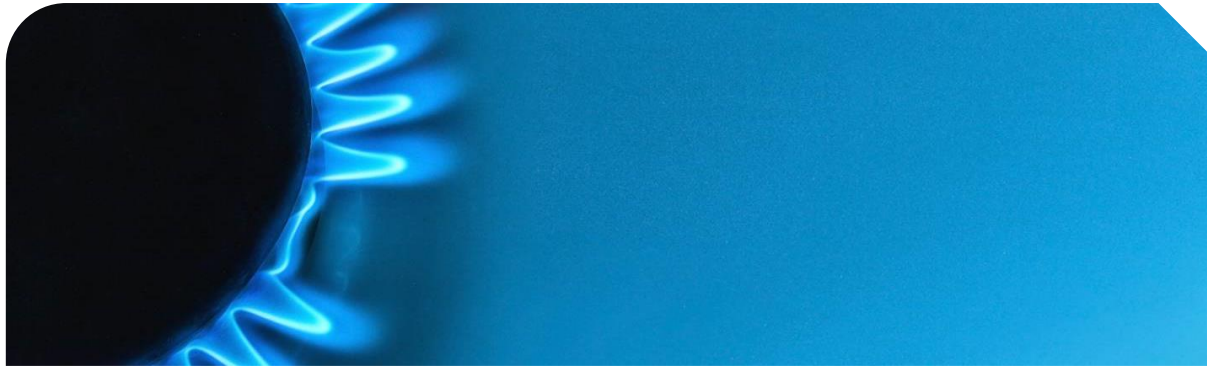
Nouvelle campagne d'adhésion Gpt d'achat électricité



PLANNING PRÉVISIONNEL :

- ▶ Lancement de la procédure d'accord-cadre: novembre 2024
- ▶ Notification de l'accord-cadre : janvier 2025
- ▶ Lancement et notification du marché subséquent pour les années de livraison 2026-2027-2028 : février 2025
- ▶ Interrogation des membres par le fournisseur retenu et **Opérations de bascule** des contrats : dernier trimestre 2025





Gaz 

Groupement d'achat gaz naturel



- ▶ Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de fourniture d'énergies en 2015, le Département de la Manche est coordonnateur d'un groupement d'achat de gaz naturel où via l'intermédiaire du SDEM50, les collectivités et établissements publics Manchois peuvent adhérer.



- ▶ Le marché groupé d'achat de gaz naturel se compose de:

GROUPEMENT	
121 membres	Dont 72 collectivités
Nb de sites : 573	Dont 458 des collectivités
Volume annuel : 60 GWh	Dont 39 GWh des collectivités
1 marché en cours : 2024-2025 (Gaz de Bordeaux) Le marché pour les années de fourniture 2026-2027-2028 a été attribué en mai 2024 (Gaz de Bordeaux)	



Le marché du gaz naturel et le groupement d'achat



Prix de fourniture pour 2025



Lot		Prix moyen BPU 2024 €/MWh	Prix moyen BPU 2025 €/MWh	Evolution des prix (de fourniture uniquement)
1	< 300 MWh	65,5	58,84	-10%
2	> 300 MWh	64,36	58,12	-10%

Lot		Perspectives d'évolution des dépenses entre 2024 et 2025 (en facture finale tout compris)
1	< 300 MWh	-6%*
2	> 300 MWh	-6%*

*Hors évolution des coûts d'acheminement et de transport.



Mise à disposition d'un outil de suivi des contrats d'énergies

> OUTIL KABANDA

Outil de suivi *KABANDA*



- ▶ Le SDEM50, en sa qualité de coordonnateur des groupements d'achats d'énergies, a fait l'acquisition d'un **outil numérique de suivi des groupements d'achat d'énergies** qui peut être mis à disposition des membres de ces groupements.

- ▶ Cet outil appelé « *KABANDA* » est édité par la société *McMa Solutions* et permet la consultation :



- ▶ **Des données contractuelles des marchés** (bordereaux des prix, actes d'engagement, pièces du marché) ;
- ▶ **Des factures d'énergies ;**
- ▶ **D'une synthèse avec un bilan financier.**

Outil de suivi KABANDA



-62 710 €
Total Hors TVA



-75 925,8€
Coût TTC



216 075 kWh
Consommation

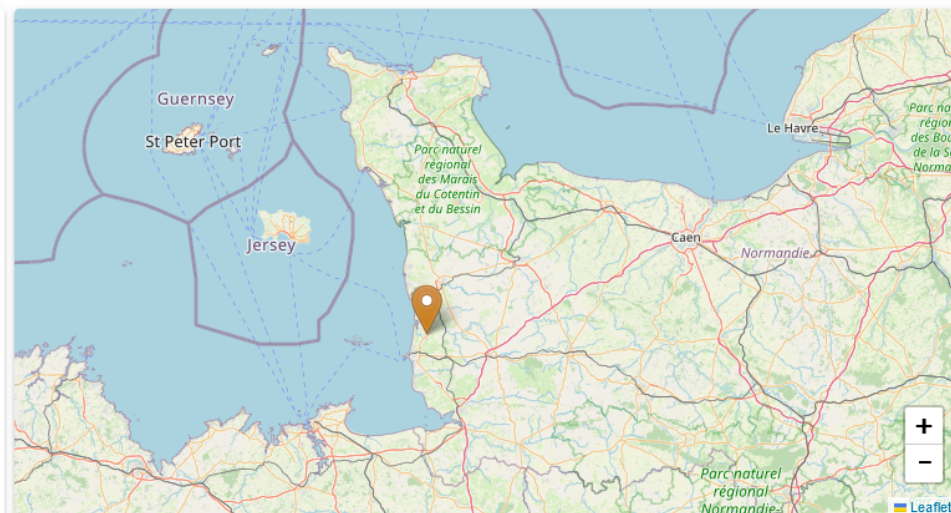


80
Réseaux Actifs

Vos données énergétiques

XXXXXXXX

Adresse	Place de la mairie - 50XXX XXXXXX	
Chemin	TEN / SDEM 50 / COMMUNES /	
Classe Energie	Inconnue	
Date de construction	RENSEIGNER	
Décret BACS		
Décret tertiaire		
Fonction	Communes	
Référence	S_MMUNE_	
Référence Opérat	inconnue	
Référence Unique	13176_15696_t	
Siret	RENSEIGNER	
Statut	ACTIF <input type="radio"/>	
Type	Site	



Implantation

Deux implantations ayant la même localisation

Réseau

Deux réseaux ayant la même localisation

Outil de suivi KABANDA



- ▶ Pour une demande d'accès à cet outil, vous pouvez solliciter le SDEM50 à l'adresse suivante :

achat.elec@sdem50.fr



En indiquant l'adresse mail que vous souhaitez utiliser

- ▶ Vous recevrez directement de la part de l'outil un mail détaillant les modalités de connexion.
- ▶ Cette mise à disposition est réalisée **sans frais supplémentaires.**

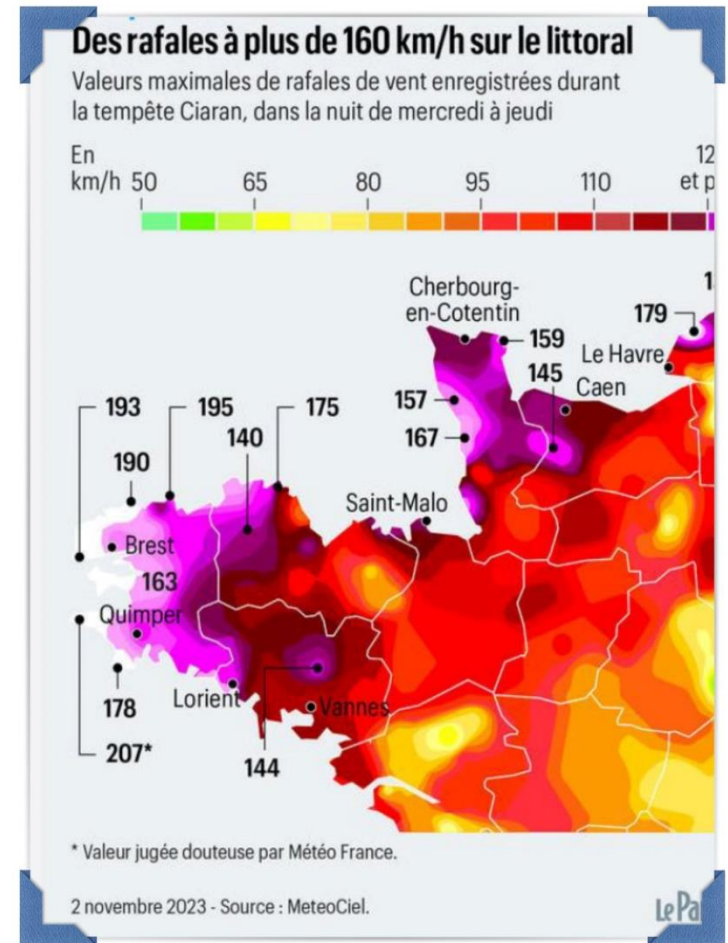
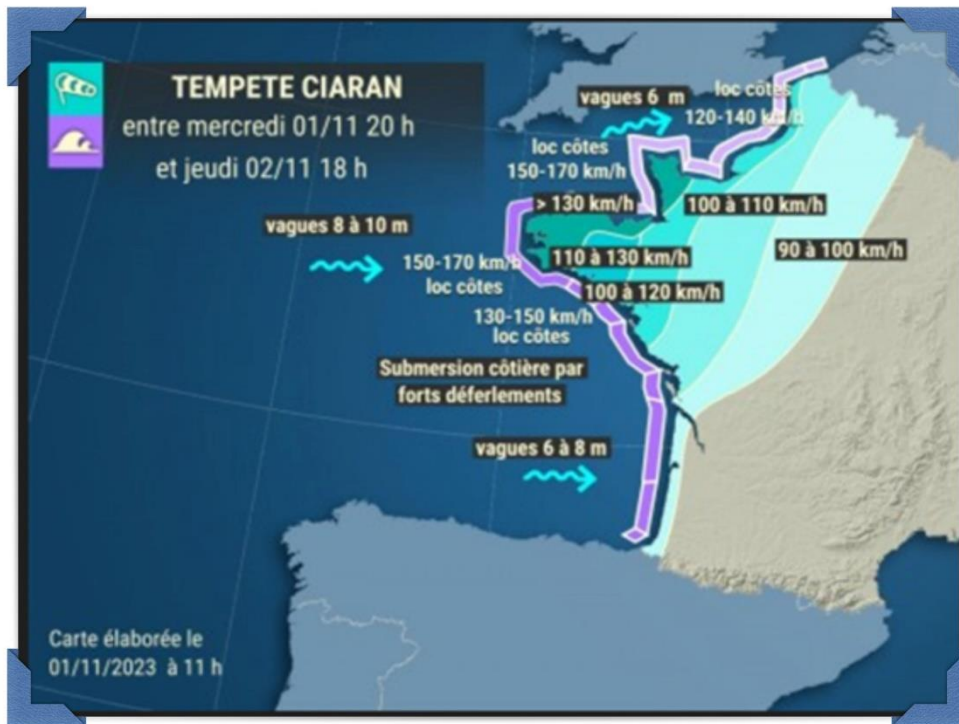


Réseaux électriques

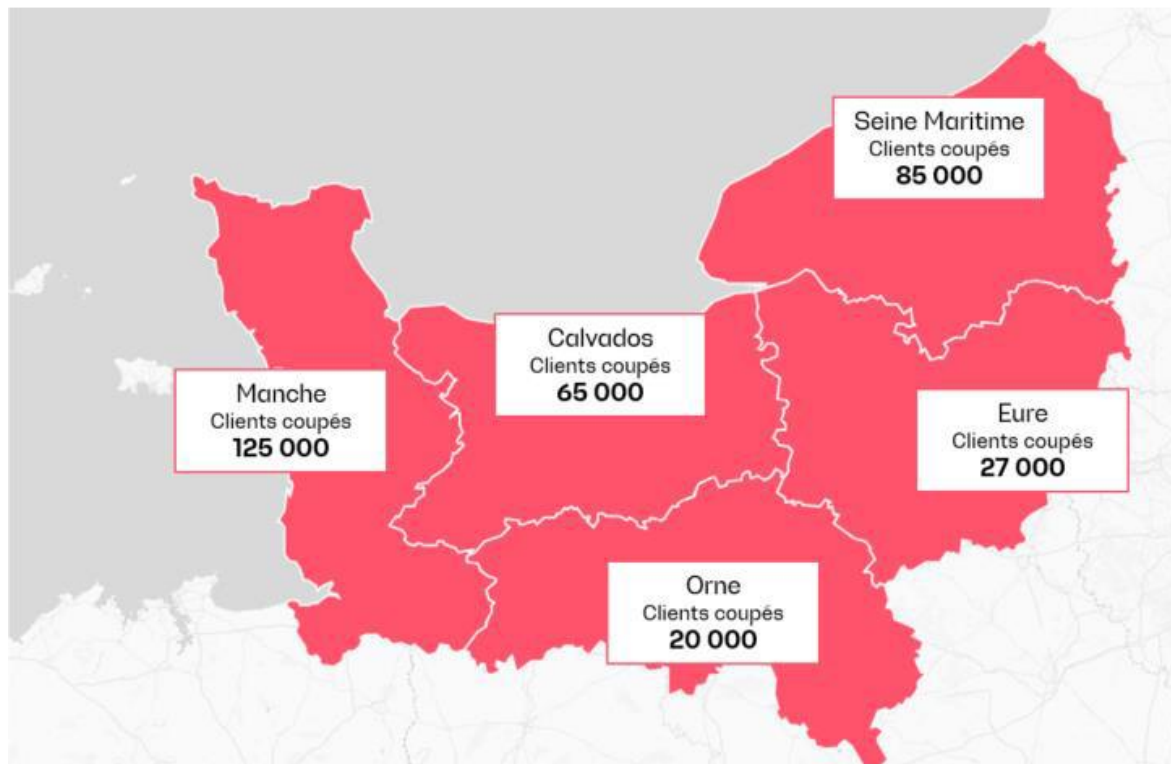


Présentation du programme INTEMPÉRIES

La tempête CIARAN



Les usagers coupés en électricité



- ▶ Environ 85% des usagers réalimentés en 48H => action sur la Haute Tension (HTA)
 - ▶ Ensuite, dépannage de la Basse Tension (BT)
- ▶ Dans la Manche, 12 jours ont quelquefois été nécessaires pour réalimenter les derniers usagers coupés



176 incidents



109 départs HTA dont 40% multi-touchés

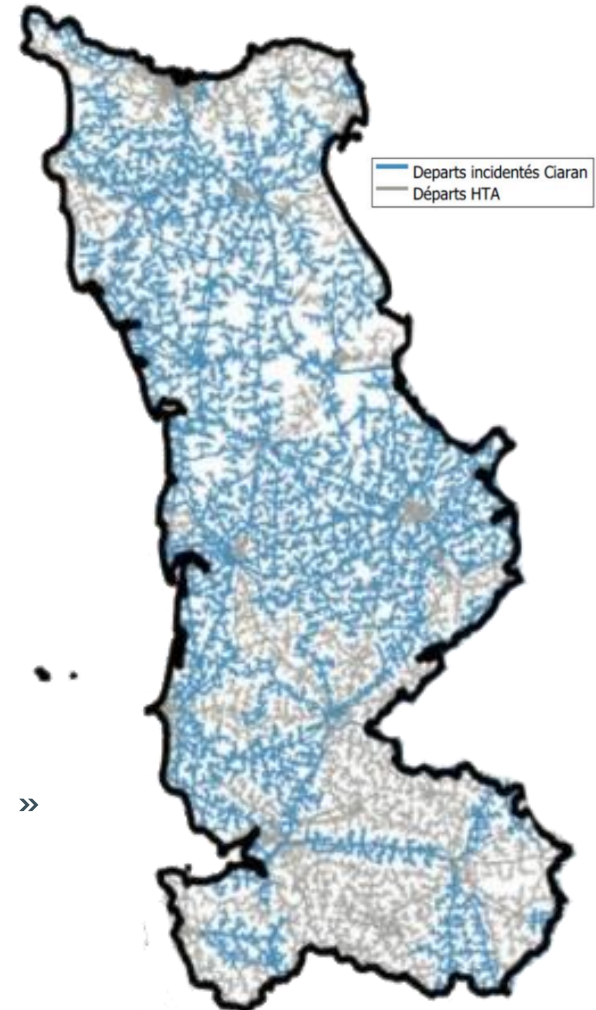


31% des incidents à cause de chutes d'arbres ou de branches



27% des incidents sont liés aux poteaux bois

- ▶ 2 fois plus d'incidents sur les tronçons identifiés « Plan Aléas Climatique de 1999 » (PAC),
- ▶ Plan de résilience ENEDIS *en prévision*.



Les incidents BT



772 incidents sur la Basse Tension



78% sur les communes rurales



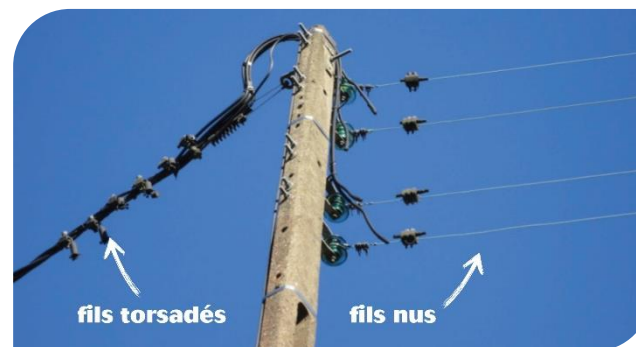
22% sur les communes urbaines



13% des incidents à cause de chutes d'arbres ou de branches



68% des incidents sont sur des réseaux fils nus (soit 523 incidents)



L'impact sur les réseaux BT de fils nus



**10 275 km de réseau Basse Tension
sur le Territoire du SDEM50**



3 927 km de réseau souterrain (38,2%)



5 596 km de réseau aérien torsadé (54,5%)

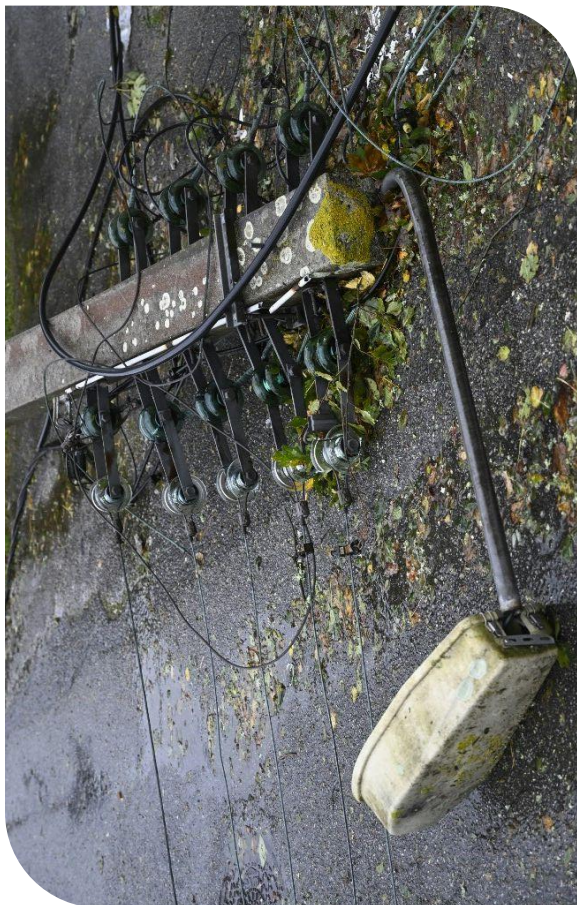


752km réseau aérien nu (7,3%)



**68% des pannes BT étaient sur le
réseau fils nus, soit 523 incidents**

Les réseaux BT de fils nus



AUJOURD'HUI SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU AÉRIEN,
IL RESTE ENCORE :



20% des réseaux aériens en fils nus
sur les communes urbaines



13% des réseaux aériens en fils nus
sur les communes rurales

Sécurisation des fils nus, QUI FAIT QUOI ?



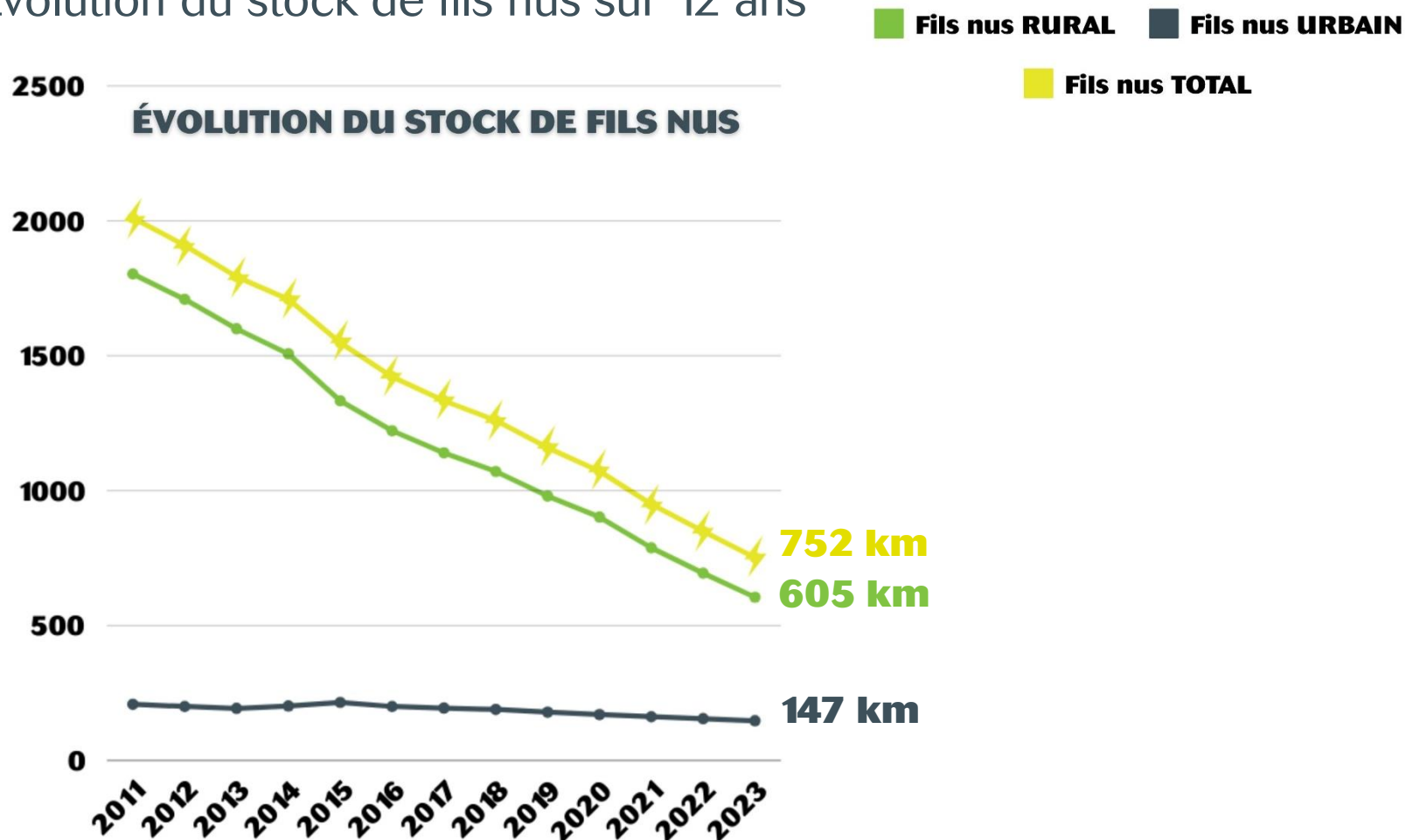
enedis

Programme d'éradication à
l'étude : objectif 2040



La sécurisation des fils nus

► Évolution du stock de fils nus sur 12 ans



La sécurisation des fils nus



Qu'est-ce que le FACE (Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale) ?

- ▶ Créé en 1936 pour développer les réseaux électriques dans les campagnes, il assure une forme de péréquation entre l'urbain et le rural.
- ▶ En 2011, il est transformé en Compte d'Affectation Spéciale (CAS).
- ▶ Le CAS FACÉ est alimenté par le TURPE (Tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'Electricité).
- ▶ Le budget national annuel du CAS FACÉ est de 360 M€ (inchangé depuis 2011).

La sécurisation des fils nus



Le programme spécial « intempéries » :

- ▶ 1^{ère} enveloppe de travaux : 290 000 € HT, accordée le 21/12/2023
- ▶ 2^{ème} enveloppe : 3 759 000 € HT, accordée le 13/03/2024
- ▶ 3^{ème} enveloppe : 5 453 000 € HT, accordée le 13/09/2024

Soit 9,5 M€ HT de travaux pour **+** poser 79 km de fils nus d'ici 2026 !

- ▶ À ajouter les programmes en cours (6,5M€) et à venir (7,5M€ en 2025 et 2026)

Soit 23,5M€ destinés à la sécurisation des réseaux d'ici fin 2026

➔ objectif : moins de 300 km fils nus restant en rural à fin 2026

Les opérations sur l'ensemble du territoire



189 sécurisations intempéries



9,5 M€ d'opérations



51% des opérations sont à lancer



36% des opérations sont en cours d'étude

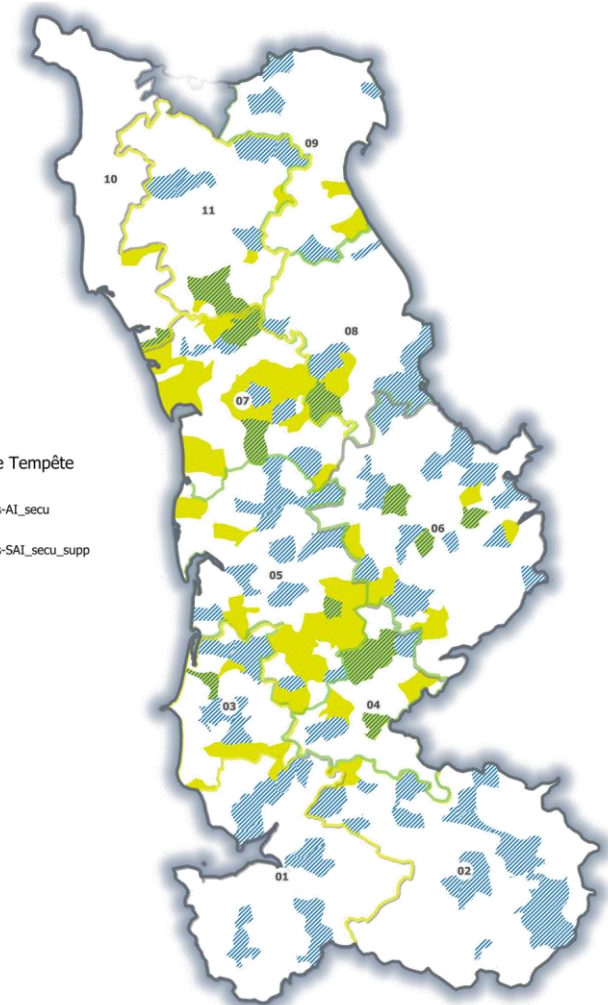


6% des opérations sont en cours de travaux

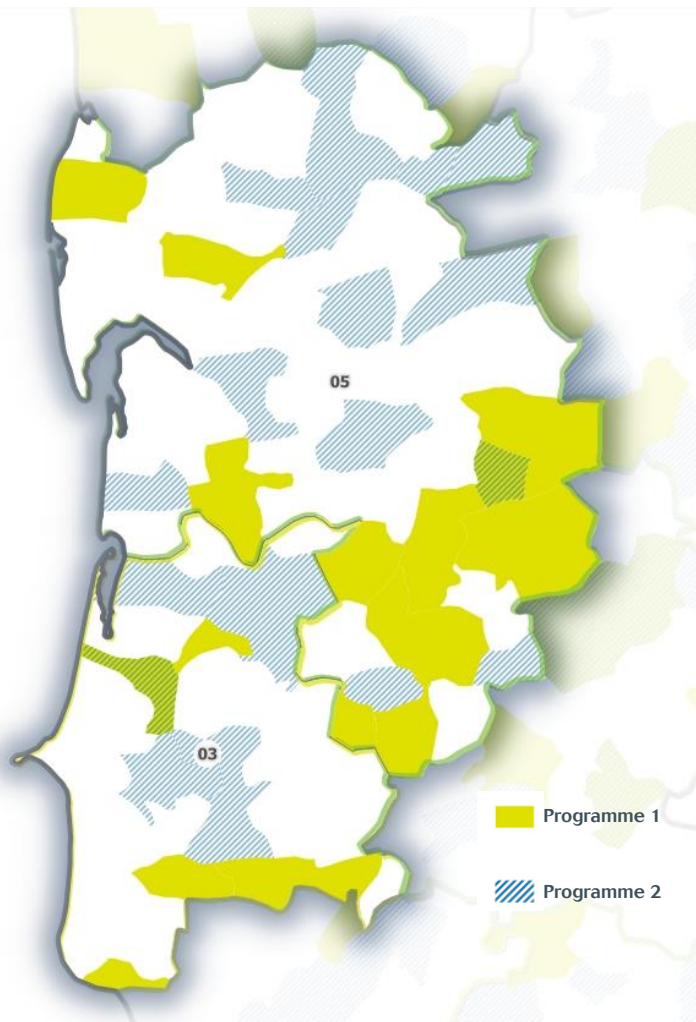


7% des opérations sont terminées

79 km
de fils
nus



Secteur 3



9
opérations



867 000 €
d'opérations



7 opérations
à lancer



2 opérations
en cours d'étude

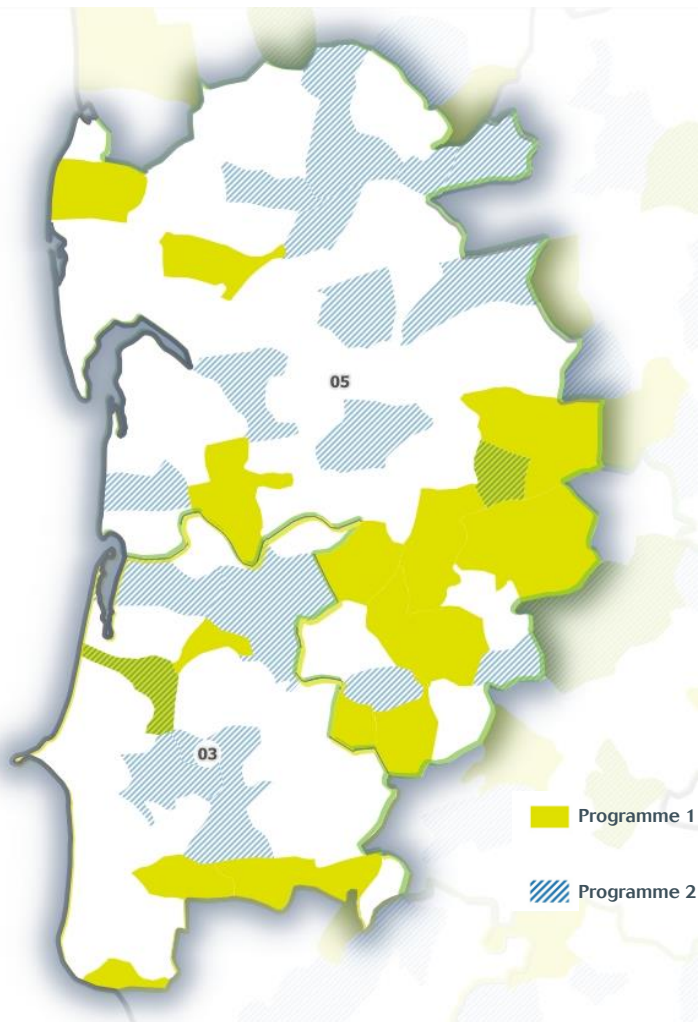


0 opération
en cours de travaux



0 opération
terminée

Secteur 5



27
opérations



1 173 000 €
d'opérations



17 opérations
à lancer



7 opérations
en cours d'étude

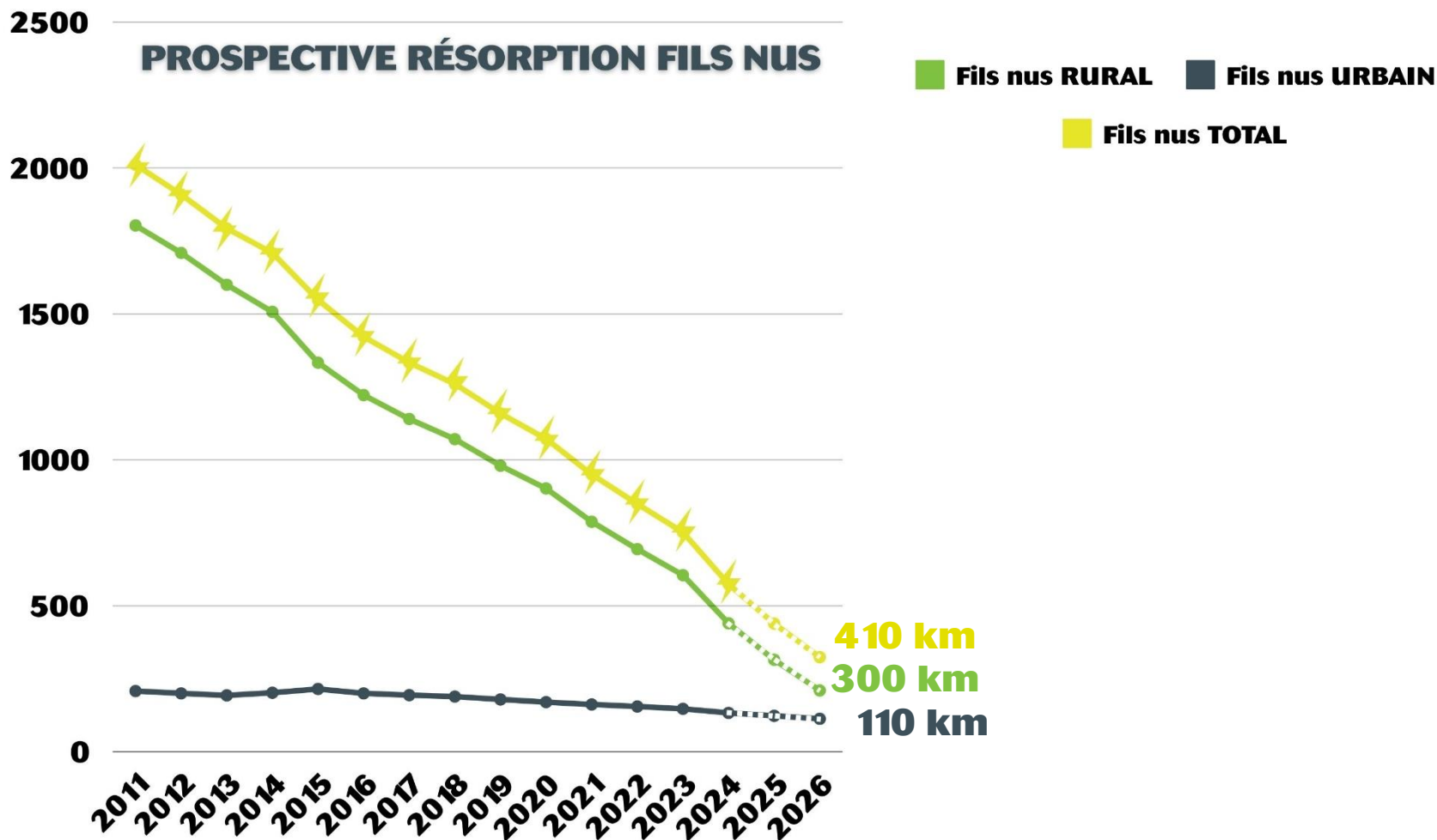


2 opérations
en cours de travaux



1 opération
terminée

Prospective de résorption



Pour aller plus loin



En tant qu'élu, vous avez la connaissance de votre territoire !



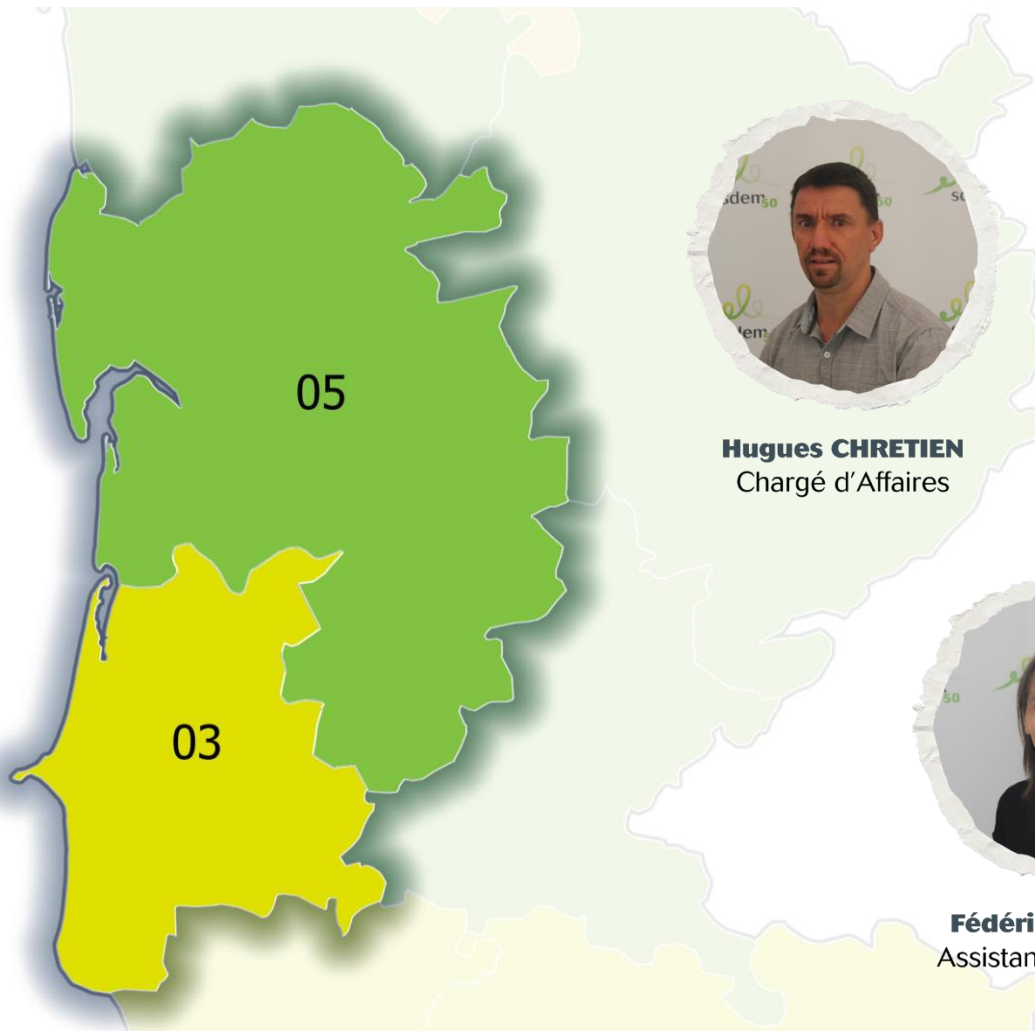
Des lignes
vétustes ?



Obtention des
conventions avec
vos habitants



Vos techniciens & assistants techniques référents



Hugues CHRETIEN
Chargé d'Affaires



Nicolas GAUTIER
Chargé d'Affaires



Caroline COYAC
Chargée d'Affaires



Fédéric BINIGUER
Assistante Technique



Laure LECATHELINAIS
Assistante Technique

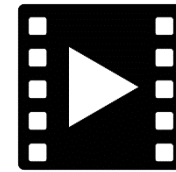


Présentation du bâtiment du SDEM50



Une nouvelle vitrine pour le syndicat


Vidéo



Consommer mieux

- ▶ Sensibilisation des utilisateurs à un usage vertueux du bâtiment :
 - ▶ Organisation d'actions en direction des usagers pour les sensibiliser aux enjeux énergétiques et les inciter à adopter un comportement éco-responsable,
 - ▶ Outils pour informer les usagers des bureaux de l'impact qu'ils génèrent.



-  vert, orange, rouge : affichage de la qualité d'air (sonde multiple QMX3.P70)

Consommer mieux

▶ Interface personnalisée par bureau

- ▶ Chaque usager a accès à une interface sur son PC ou il peut visionner et agir sur les paramètres suivants:

- ▶ Température ambiante
- ▶ Taux d'humidité
- ▶ Luminosité moyenne, en Lux
- ▶ Taux de CO2 intérieur, en ppm
- ▶ Ouverture ou fermeture des stores

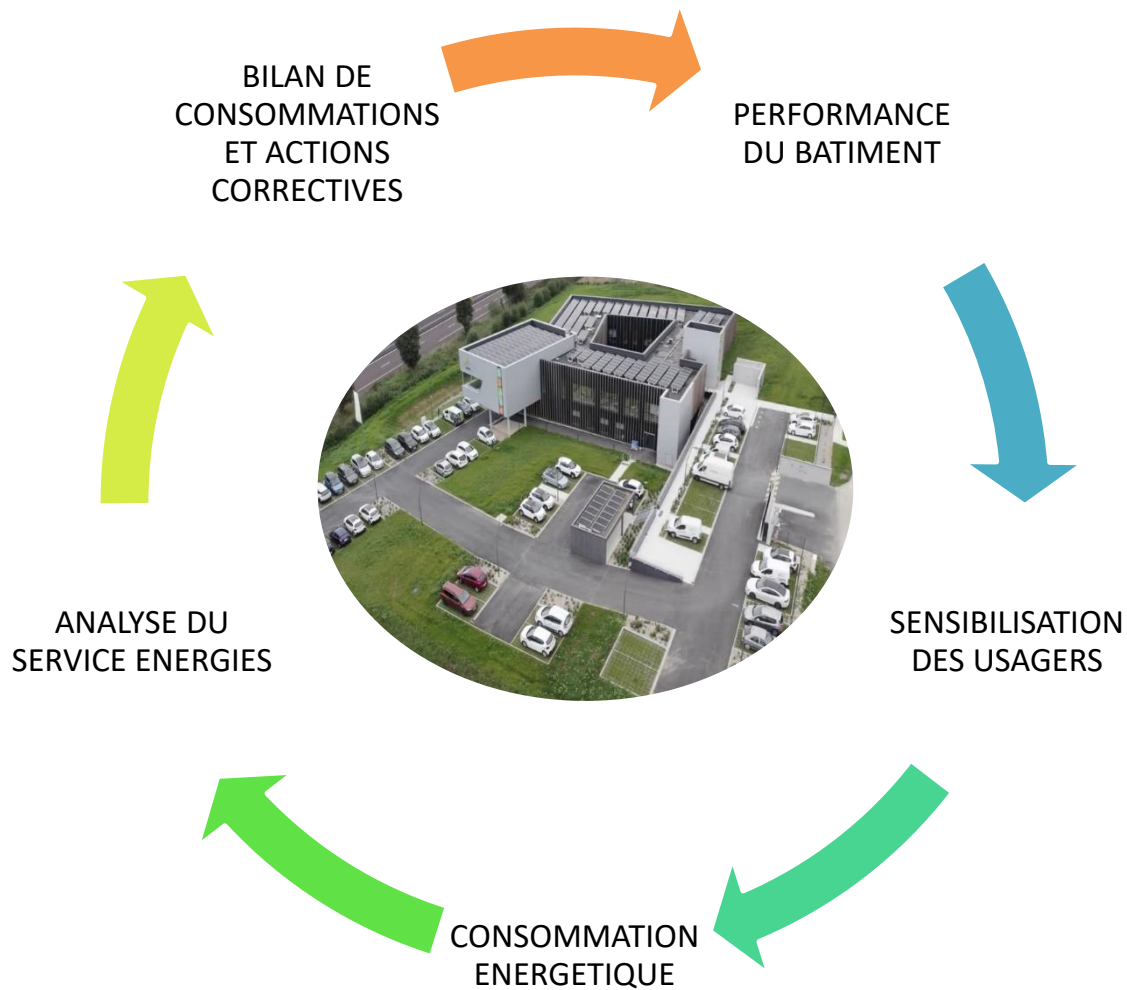


Consommer mieux

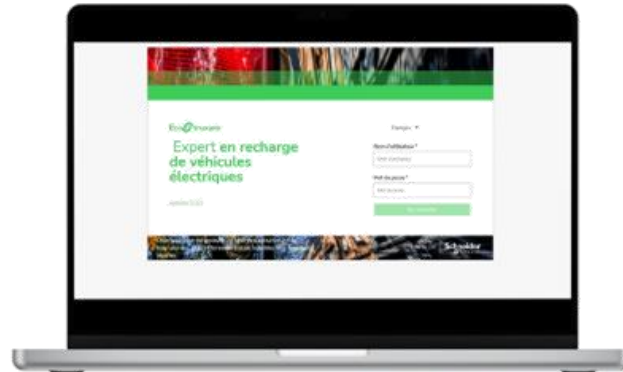
- ▶ Mise en place d'un **Tableau de bord d'exploitation** et d'information des occupants,
 - ▶ L'objectif de ce tableau de bord d'information énergétique est de proposer aux usagers, à l'exploitant et aux visiteurs, un service d'information présentant les bilans énergétiques relatif aux consommations, production(s) et stockage(s) d'énergie.
 - ▶ Ce tableau de bord énergétique a pour vocation de présenter ces indicateurs de façon claire et synthétique dans le but de faciliter le suivi d'exploitation du bâtiment.



Consommer mieux



Systemes de gestion technique du bâtiment



EVCE BORNES



GTB



EMA

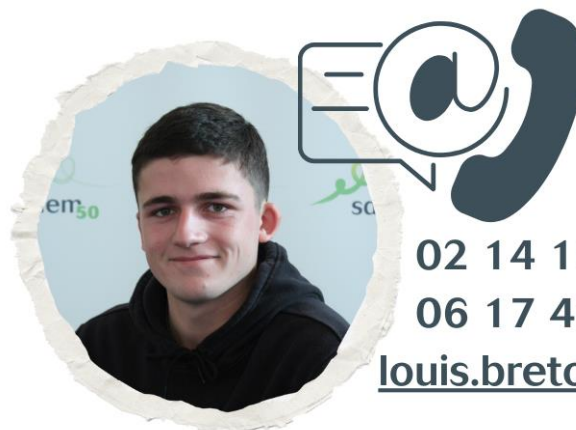


Informations Diverses



Les générateurs

Présentation



02 14 16 70 08

06 17 40 91 38

louis.breton@sdem50.fr

Les missions de votre Générateur

- ▶ Conseiller et accompagner les collectivités dans leurs projets ENR lors de la négociation avec les développeurs,
- ▶ Mobiliser, développer des partenariats et mettre en relation les acteurs locaux de la filière ENR,
- ▶ Recherche de financement, et optimisation financière des projets,
- ▶ Etudier et développer l'autoconsommation collective depuis l'émergence du projet, identification de la boucle d'autoconsommation et des acteurs, animation de la PMO,
- ▶ Accompagner les collectivités dans leurs différentes démarches liées à la loi APER concernant le développement des ENR.



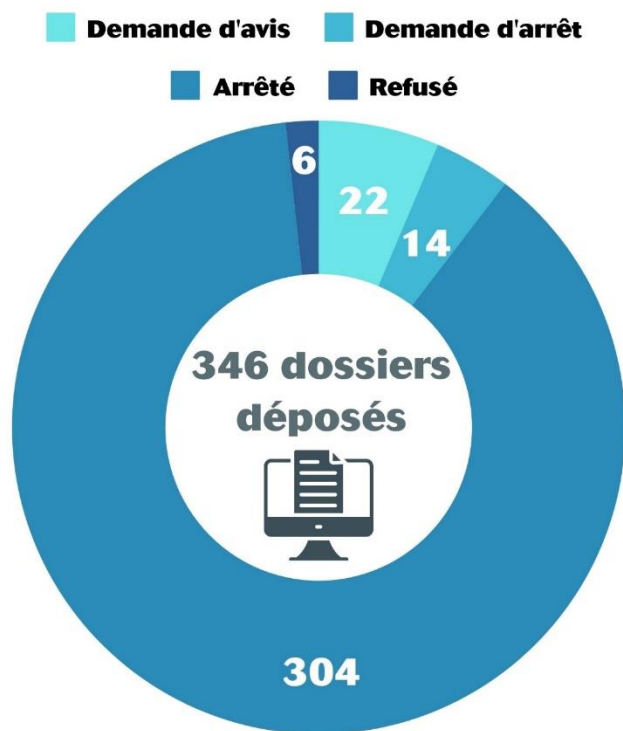
Point sur les zones d'accélération des ENR

Loi APER

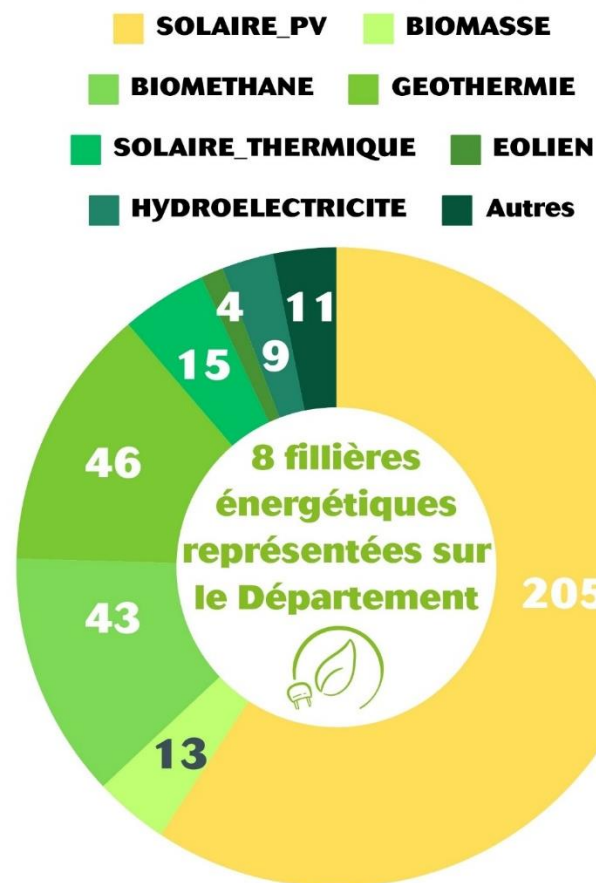
Récapitulatif de la loi APER

Département de la Manche

Suivi des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables



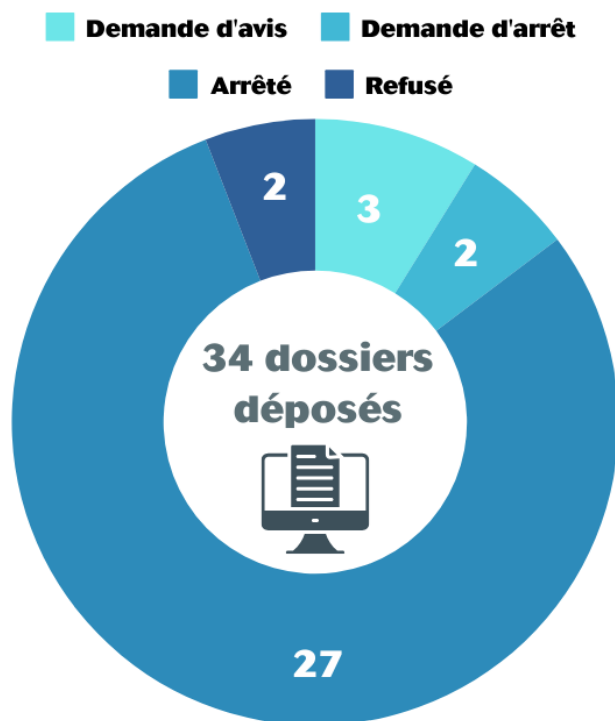
Répartition des différentes filières énergétiques



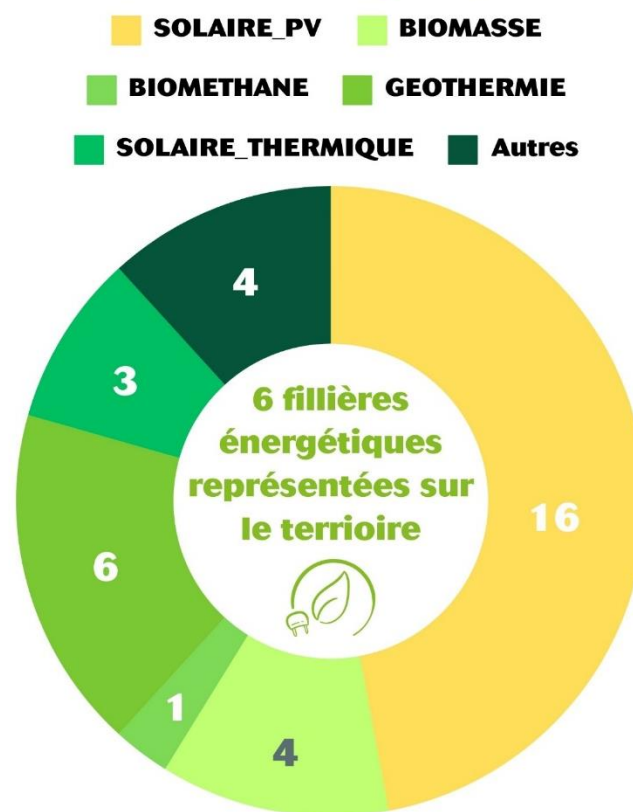
Récapitulatif de la loi APER

CC de Granville Terre et Mer

Suivi des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables



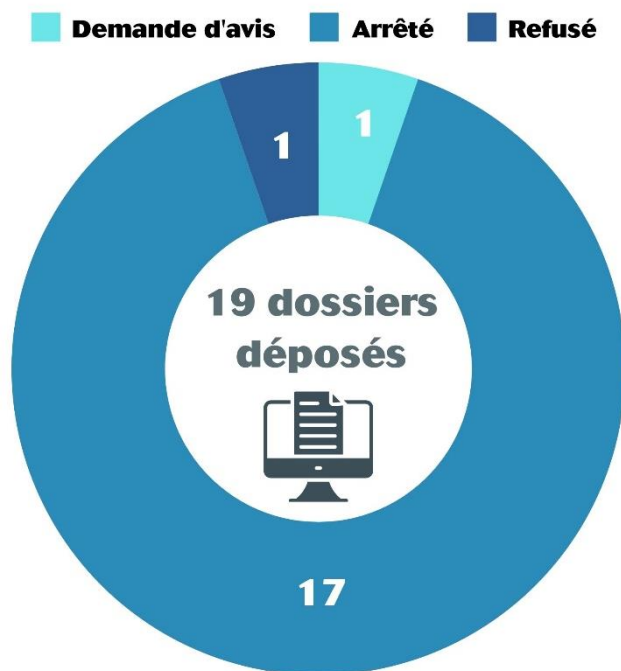
Répartition des différentes filières énergétiques



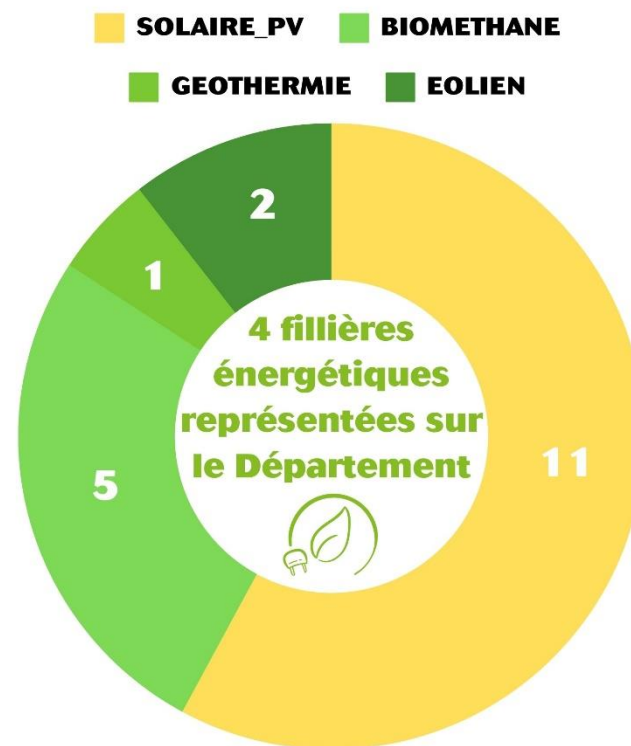
Récapitulatif de la loi APER

CC Coutances Mer et Bocage

Suivi des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables



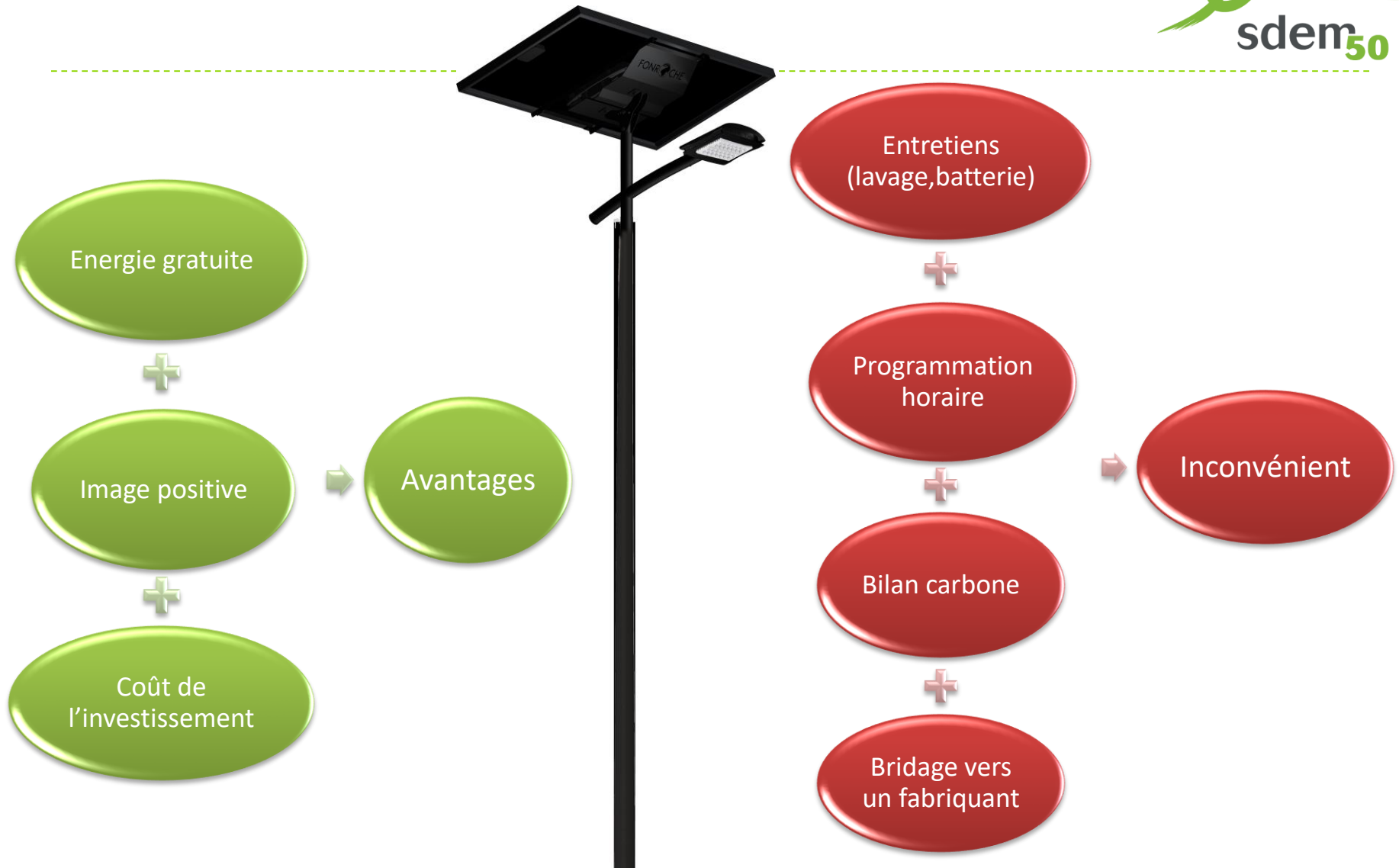
Répartition des différentes filières énergétiques





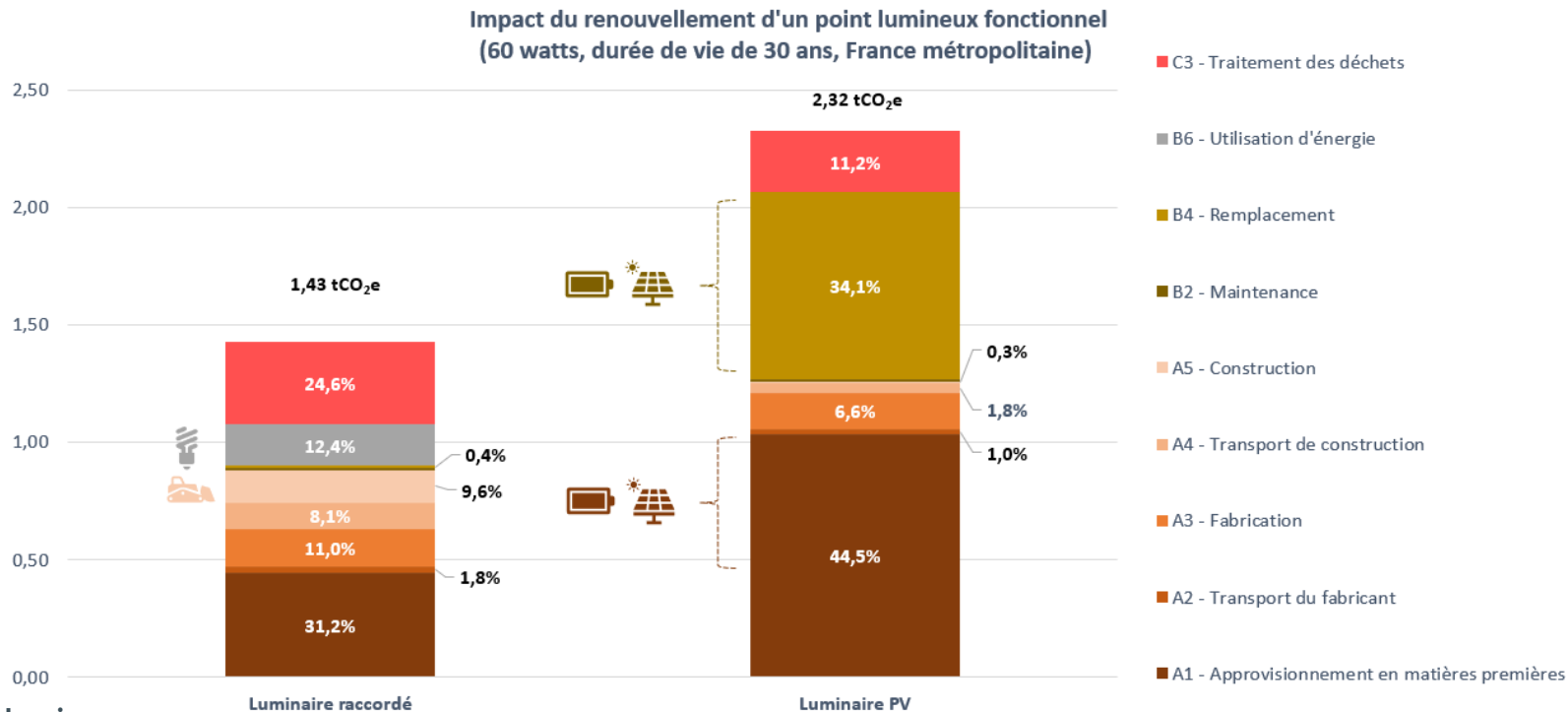
Éclairage public

L'éclairage Solaire



Impact carbone d'une installation éclairage public Solaire

RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

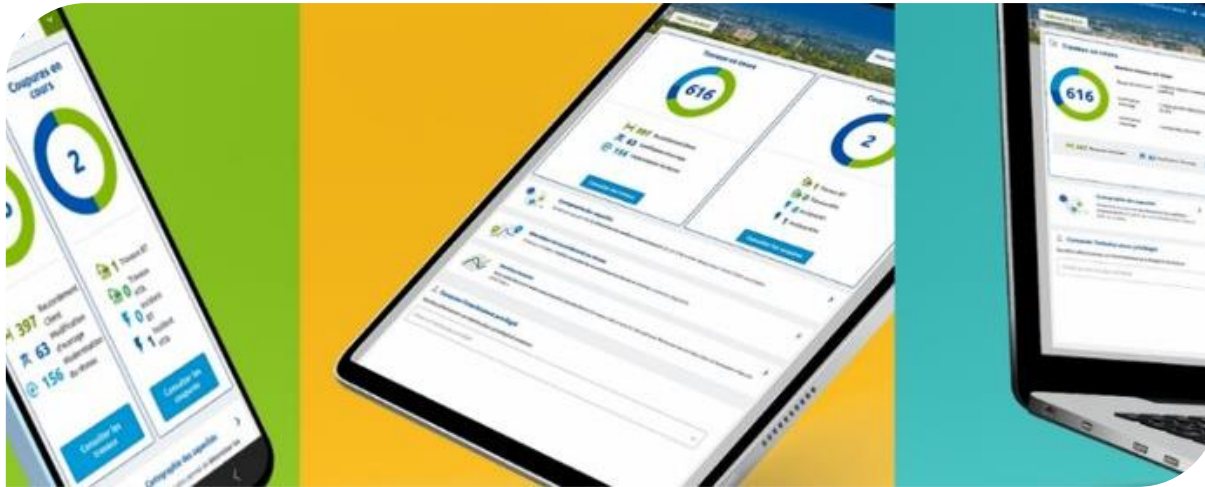


Conclusion

- ▶ Une solution pertinente dans certaines situations
- ▶ Ne pas généraliser la solaire pour ne pas aggraver l'empreinte carbone
- ▶ Le service EP peut vous accompagner pour réaliser vos choix

Conclusion

- ▶ Une solution pertinente dans certaines situations
- ▶ Ne pas généraliser la solaire pour ne pas aggraver l'empreinte carbone
- ▶ Le service EP peut vous accompagner pour réaliser vos choix



Le portail Collectivités et l'espace Mesures et Services

Une solution Enedis au service de la transition écologique

Le portail Collectivités : Généralités

- Un point d'entrée unique vers les services de Transition Énergétique.



[http:// mon-compte-collectivite.enedis.fr/](http://mon-compte-collectivite.enedis.fr/)

MON RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Mes travaux
Mes coupures
Ma cartographie du réseau

MES DONNÉES ÉNERGÉTIQUES

Mes compteurs
Mon espace 'Mesures et Services'
Mes autorisations mesures
Bilan de mon Territoire

M'INFORMER

Nous contacter

Mes actualités
FAQ & Documentation
Espace AODE

MES PROJETS

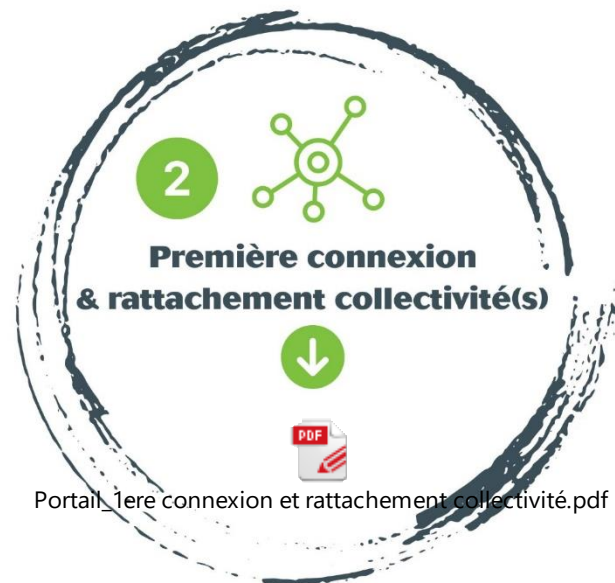
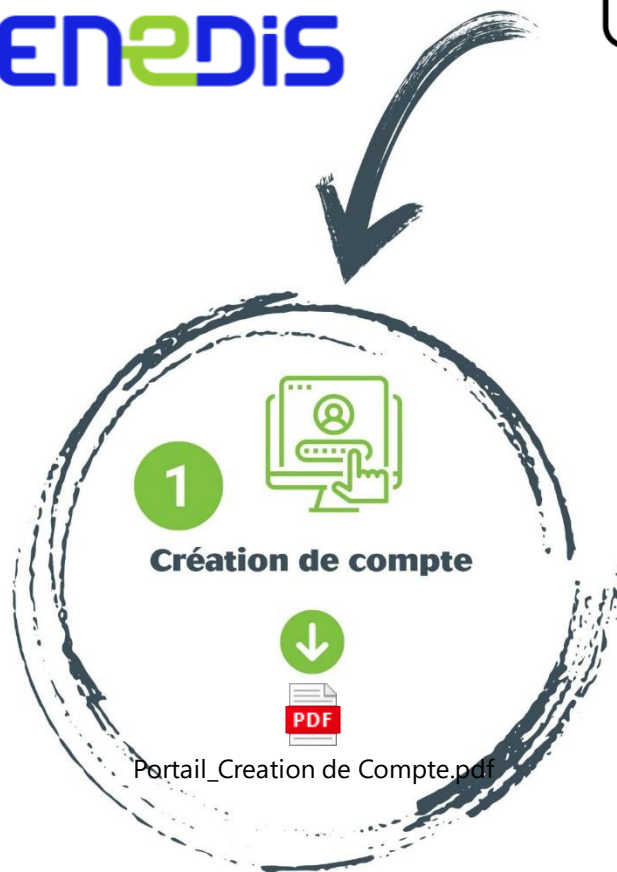
Cartographie des capacités
Simulateur de raccordement
Service Prioreno

Le portail Collectivités

Création de compte et connexion



<http://mon-compte-collectivite.enedis.fr/>

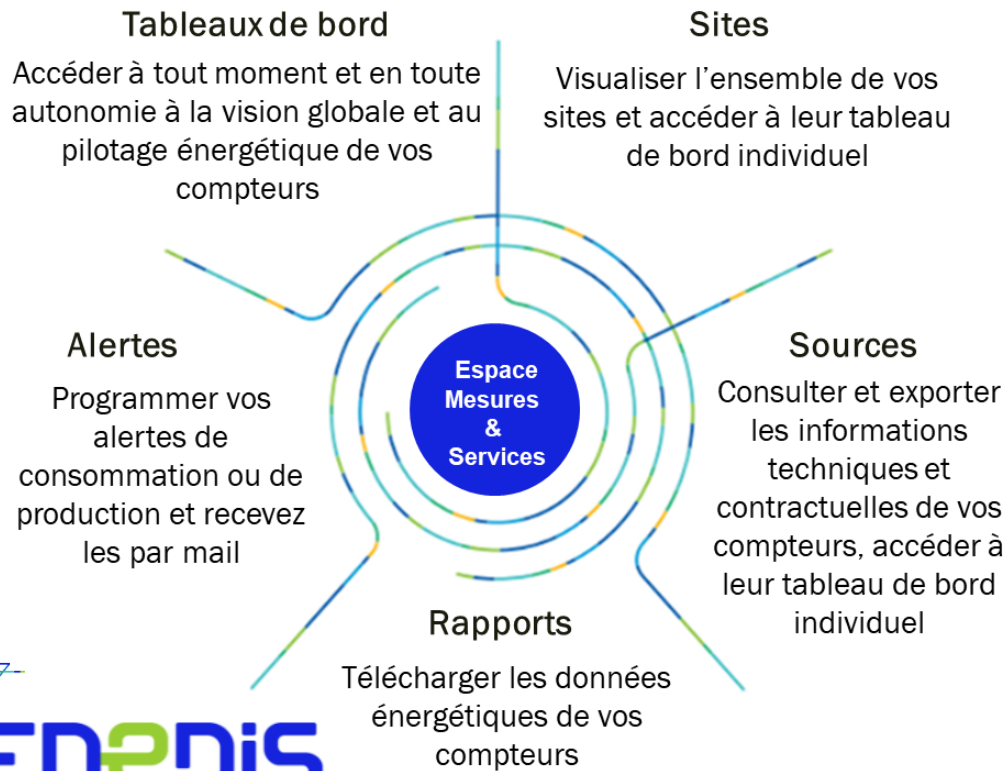


Espace Mesures et Services

Généralités

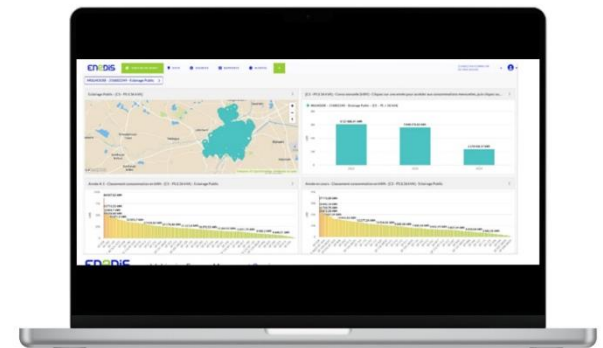


- ▶ Un espace permettant d'accéder à tout moment aux données énergétiques de votre patrimoine, sous forme de graphiques et de courbes de charge.



Les données énergétiques à J-1 (consommation et/ou Production) sont disponibles sur un historique de 36 mois maximum

Les courbes de charges sont disponibles sur un historique de 24 mois maximum

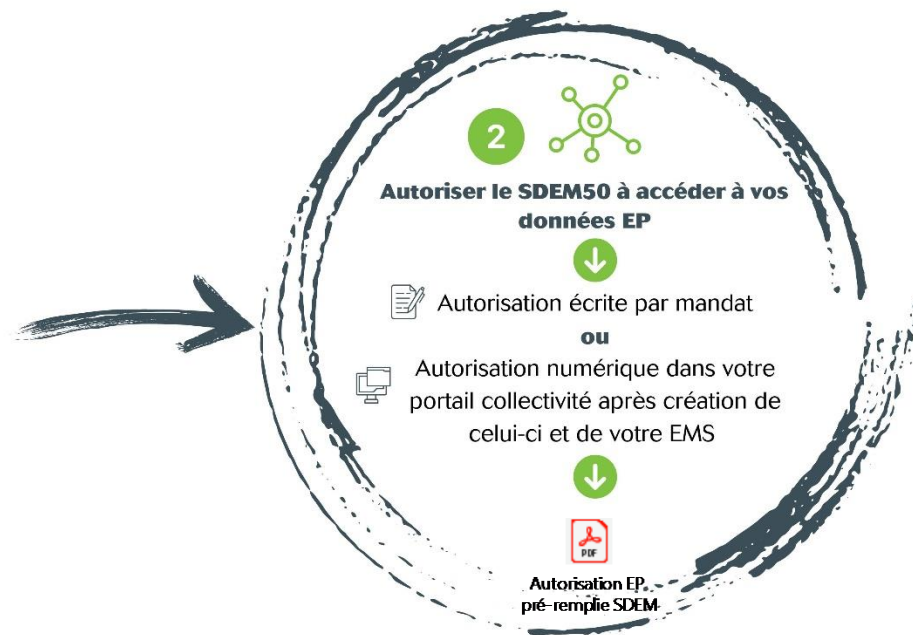




ENEDIS

http://

www.enedis.fr/collectivite-locale





1^{ère} station multi-énergies de la Manche

À Carentan les Marais

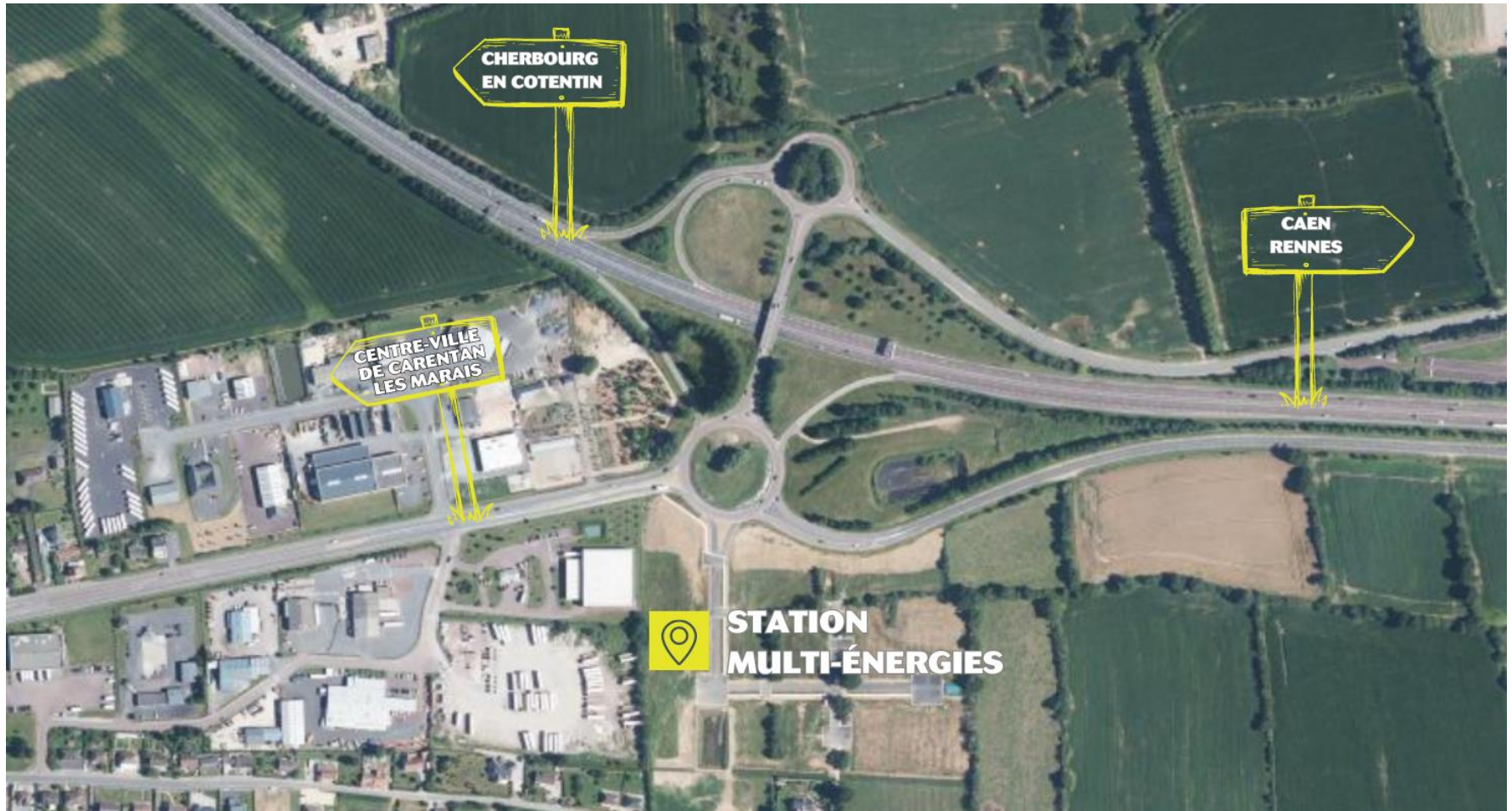
Origine du projet



- ▶ Le projet de **schéma régional d'avitaillement GNV/BioGNV** réalisé en 2020 a mis en évidence un **potentiel important** dans le secteur de **Carentan les Marais** pour développer une station Bio GNV.
- ▶ Le SDEM50 a proposé à la **Communautés de Communes de la Baie du Cotentin** de réaliser un projet de **station multi-énergies bas carbone BioGNV** et recharges électriques sur la commune de Carentan les Marais.
- ▶ Proposition de la communauté de communes d'un terrain à **proximité de l'échangeur de la RN13 et de la RN174**, situé sur la ZA du Mesnil.



Implantation idéale



Station multi-énergies de Carentan les Marais



Une co-maîtrise d'ouvrage SEM WE- SDEM50

- ▶ Permettant une mutualisation des moyens humains et des financements :
 - ▶ La SEM West Énergies pour la partie BioGNV,
 - ▶ Le SDEM50 pour la partie Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE).

▶ Caractéristiques générales de la station

La station est équipée d'une combrière solaire recouverte de 88 panneaux photovoltaïques.

- ▶ Côté BioGNV :
 - ▶ Deux pistes pour poids lourds,
 - ▶ Deux points d'avitaillement au total permettant le plein de 5 poids lourds par heure.
- ▶ Côté IRVE :
 - ▶ Une borne 300 kW DC sur pistes pour poids lourds, 2 prises combo CCS,
 - ▶ Une borne 150kW DC sur places VL, 1 prise combo CCS, 1 prise CHAdeMO, 1 prise type 2,
 - ▶ *Le pré-équipement pour 3 bornes supplémentaires.*

La construction

- ▶ Début des travaux le 8 janvier 2024, pour la partie station et BioGNV



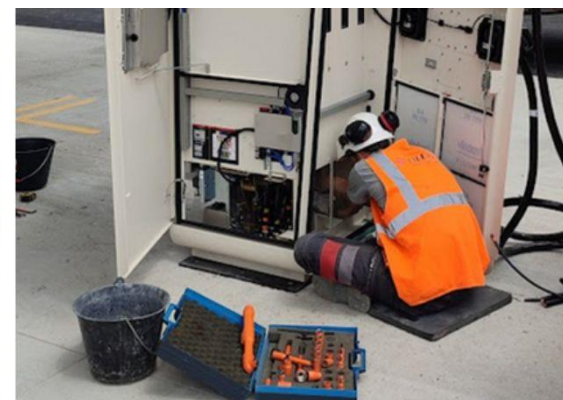
La construction

- ▶ Mise en service le 13 mai 2024 de la partie BioGNV



La construction

- ▶ Début des travaux le 28 mai 2024 pour la partie IRVE



La construction

- Mise en service le 13 août 2024 de la partie IRVE



Fréquentation de la station



Un démarrage très prometteur !

- ▶ Côté BioGNV :
 - ▶ 300 avitaillements par mois par les abonnés (cars de la Région Normandie, entreprise Colis service...),
 - ▶ Des avitaillements supplémentaires par CB pour des véhicules de passage.

- ▶ Côté IRVE :
 - ▶ 87 sessions de charge en septembre 2024 :
 - ▶ 11% d'abonnés e-charge50,
 - ▶ 89% de non abonnés.

Les petits nouveaux...



Lionel DINCUFF
Responsable Finances



Arnaud DEBROISE
Technicien Éclairage Public



Adèle COUPÉ
Chargée de Communication
& de Sensibilisation



Catherine LEROSIER
Agent comptable



Caroline POUTEAUX
Technicienne Énergies

Merci à tous,

LE SDEM50 en direct sur votre smartphone !



Zéro pub

Zéro donnée personnelle

GRATUIT et 100% anonyme
Abonnez-vous sans tarder !



SDEM50.fr



SDEM50



@sdem_50



sdem50



sdem_50